



# **Service RSA**

## **Rapport d'activité 2021**

---

**18 Chemin de Gery – 26200 MONTELIMAR**

## APPROCHE QUANTITATIVE

Au cours de l'année 2021, 112 personnes ont été accompagnées par le référent RSA.

Ces 112 personnes se décomposent de 82 personnes déjà accompagnées en 2020 et 31 entrées en 2021. Parmi ces entrées, 30 personnes n'étaient pas connues par le service.

Durant cette période, 177 contrats d'engagement réciproque ont été établis.

### Entrées / Sorties mensuelles entre janvier 2021 et décembre 2021

	Entrées			Sorties		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Janvier 2021	2	2	4	6	0	6
Février 2021	2	0	2	4	1	5
Mars 2021	5	2	7	3	0	3
Avril 2021	2	1	3	1	0	1
Mai 2021	2	1	3	1	0	1
Juin 2021	1	1	2	4	0	4
Juillet 2021	1	0	1	2	1	3
Août 2021	2	0	2	1	1	2
Septembre 2021	3	0	3	1	1	2
Octobre 2021	1	0	1	3	0	3
Novembre 2021	0	0	0	0	1	1
Décembre 2021	3	0	3	3	1	4
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>35</b>

### Suivis & Entretiens entre janvier 2021 et décembre 2021

	Nombre de personnes accompagnées			
	Hommes	Femmes	Total	
Personnes Inconnues	23	7	30	26.79%
Personnes déjà connues	71	11	82	73.21%
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>18</b>	<b>112</b>	<b>100%</b>

## Composition familiale et genre

On note une surreprésentation des hommes accompagnés dans le cadre de ce dispositif (84%).

La proportion d'hommes est de 84% pour 16% de femmes accompagnées.

On peut donc constater que la proportion des femmes accompagnées par notre service a encore augmenté par rapport aux deux années précédentes.

Le taux est passé de 10% en 2019 à 13% en 2020 et à 16% en 2021.

Il y a donc de plus en plus de femmes en grande précarité.

### Genres entre janvier 2021 et décembre 2021

	Hommes	Femmes	Total
<b>Personnes accompagnées</b>	<b>94</b>	<b>18</b>	<b>112</b>

La majorité des personnes accompagnées sont célibataires et sans enfants.

Une importante proportion de célibataires (34%) a des enfants, mais non à charge (Cf graphique ci-dessous). Les enfants qui ne sont pas à la charge de leur parent sont majoritairement placés par l'ASE.

La plupart du temps les liens parents-enfants sont très distanciés et semblent être source de souffrance pour les personnes accompagnées par notre service.

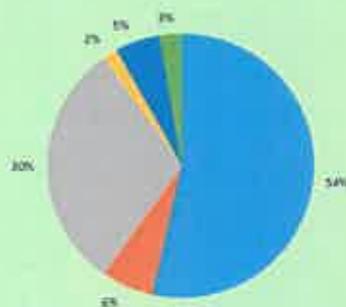
Certains évoquent que les seuls liens avec leurs enfants se font lors de visites médiatisées.

Lors des entretiens, il est très fortement exprimé par les personnes le souhait et le désir de retrouver la garde de leurs enfants. Certains d'entre eux expriment que c'est leur seule motivation pour se mettre en action dans une recherche de logement, de soin et d'emploi.

Nous faisons l'hypothèse qu'un travail éducatif porté sur la situation familiale de ces personnes serait un moyen éducatif complémentaire de notre mission et qui permettrait de lever un certain nombre de freins à l'emploi.

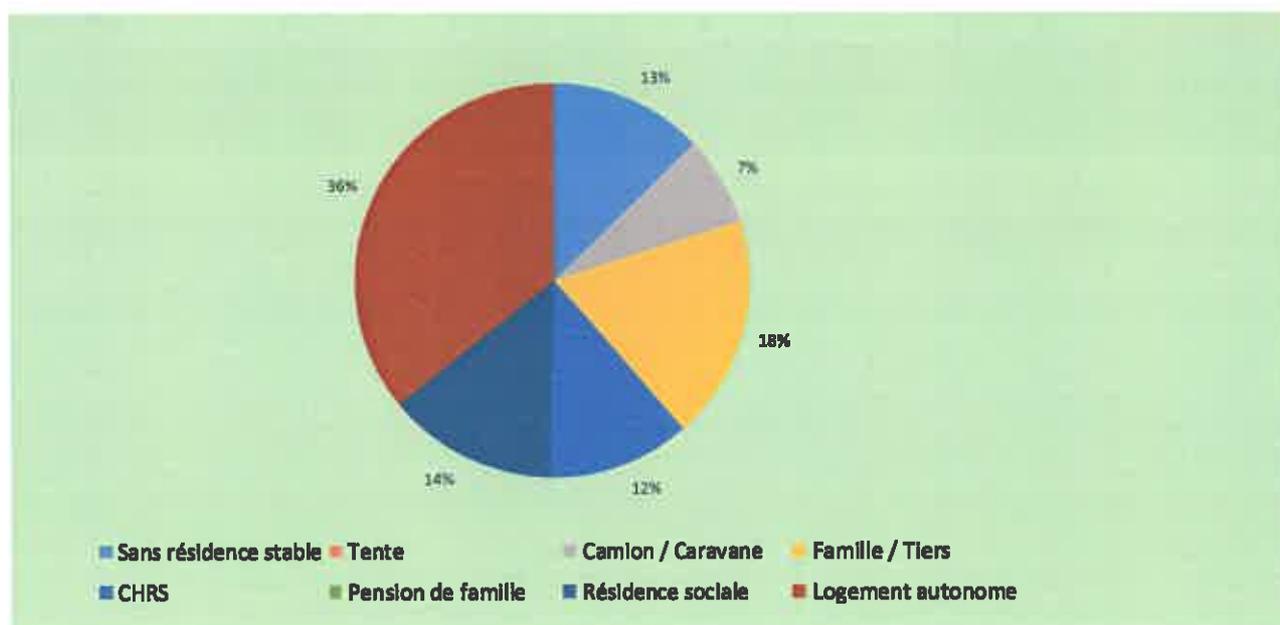
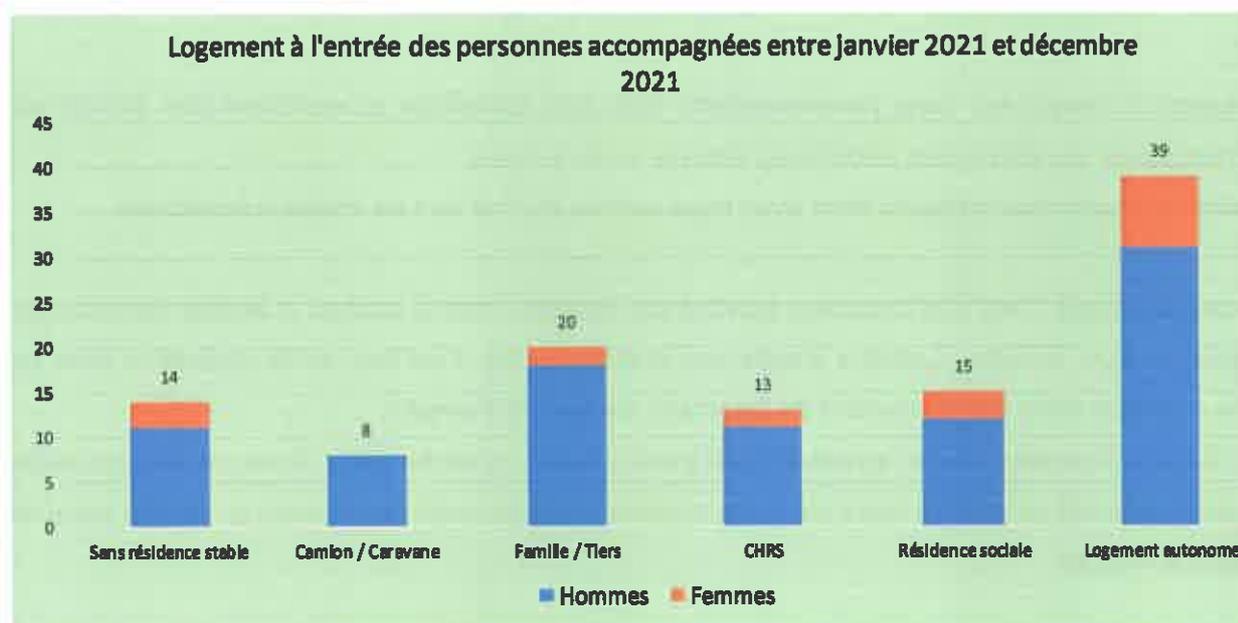
Compositions familiales entre janvier 2021 et décembre 2021

	Célibataire sans enfant	Célibataire avec enfant(s) à charge	Célibataire avec enfant(s) non à charge	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s) à charge	Couple avec enfant(s) non à charge	Total
Personnes accompagnées	60	7	34	2	6	9	112



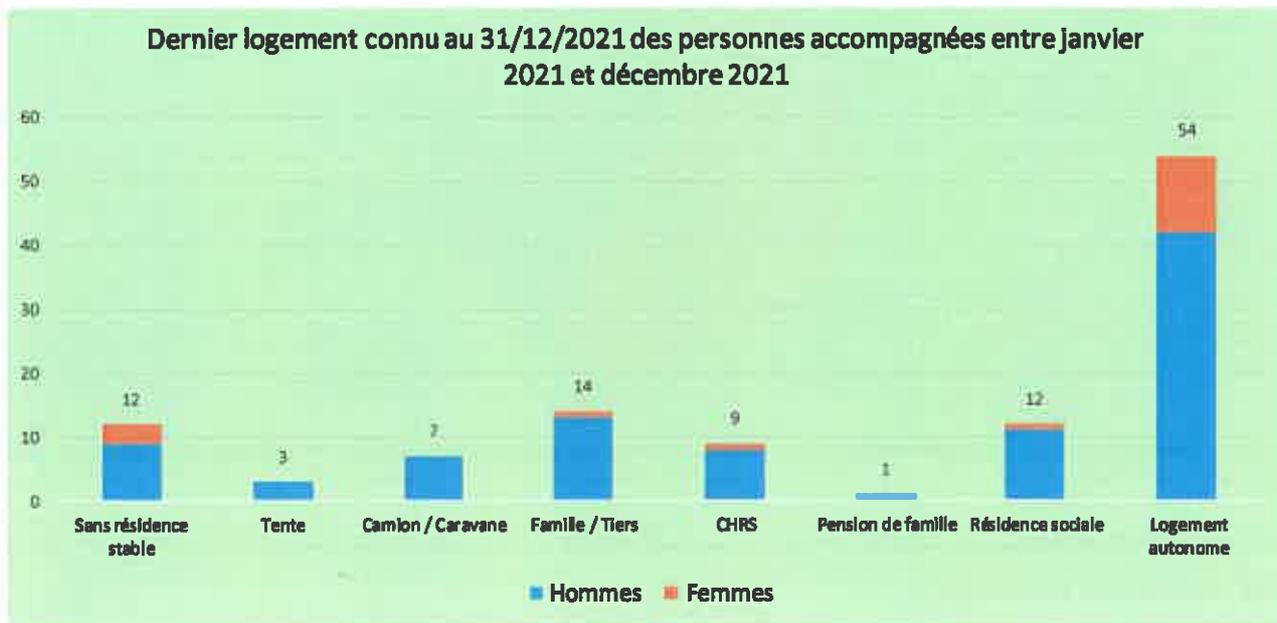
- Célibataire sans enfant
- Célibataire avec enfant(s) à charge
- Célibataire avec enfant(s) non à charge
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant(s) à charge
- Couple avec enfant(s) non à charge

## Situation au regard du logement



Les personnes accompagnées sont majoritairement en logement autonome, nous pouvons tout de même noter une augmentation du nombre de personnes en logement autonome courant 2021. En effet, entre janvier et décembre 2021 le nombre de personnes en logement autonome est passé de 39% à 54%.

Nous faisons de l'accès au logement un objectif prioritaire dans nos accompagnements, afin de répondre au mieux au projet logement des personnes sans domicile. Pour cela, nous travaillons avec les différents partenaires du logement de la commune de Montélimar et du département (Bailleurs sociaux, ADLS, SIAO...). Nous évaluons également à travers nos accompagnements l'autonomie des personnes dans leur recherche de logement, la gestion de leurs démarches liées au logement, etc. et en cas de besoin nous n'hésitons pas à saisir les professionnels compétents dans notre structure et en dehors pour la mise en place de mesures d'accompagnement au logement (ASLL, AVDL, AHM, IML).



Comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous entre janvier et décembre 2021, plusieurs mesures d'accompagnement complémentaires ont été mises en place afin de faciliter l'accès et/ou le maintien au logement des personnes accompagnées par notre service.

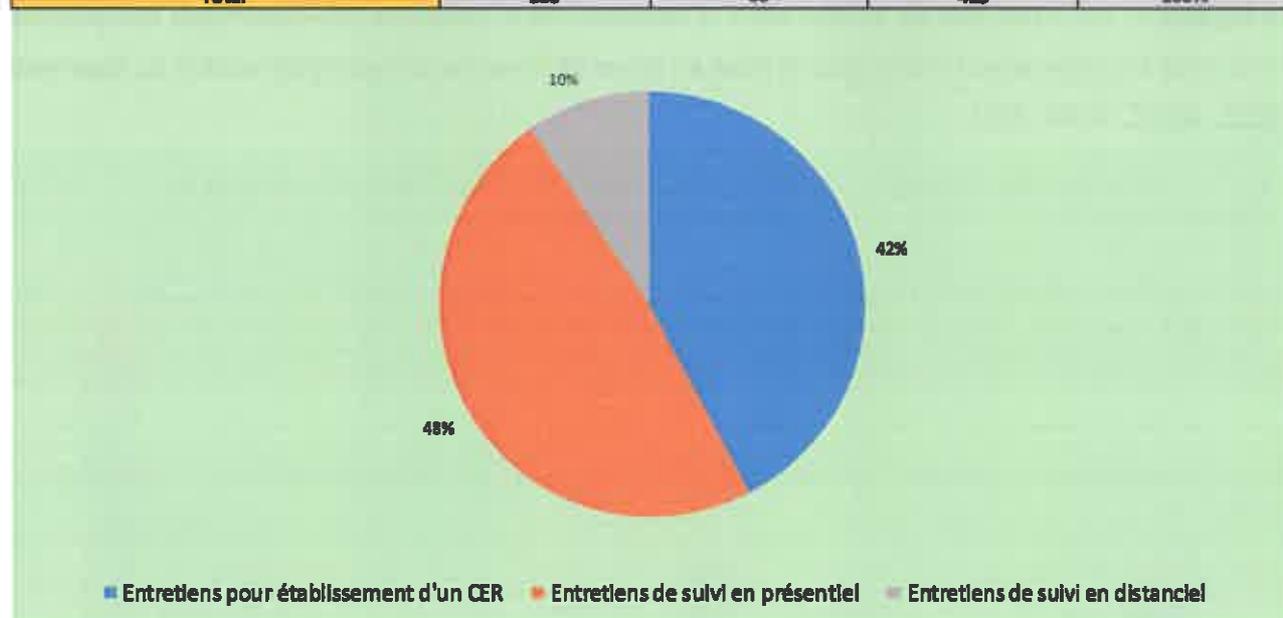
**Accompagnements complémentaires entre janvier 2021 et décembre 2021**

	Accompagnements complémentaires à l'entrée			Accompagnements complémentaires au 31/12/2021		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Mesure AHM	0	0	0	2	1	3
Mesure AVDL	0	0	0	2	0	2
Présence au CHRS	2	0	2	9	1	10
ASLL	0	0	0	3	1	4
IML	1	0	1	2	1	3
Aucun	44	7	51	37	6	43

*Note : il peut y avoir plusieurs accompagnements complémentaires par personne (112 personnes accompagnées sur la période).*

## Le nombre de personnes reçues en entretiens

	Nombre d'entretiens honorés			Total
	Hommes	Femmes		
Entretiens pour établissement d'un CER	143	34	177	42.24%
Entretiens de suivi en présentiel	183	19	202	48.21%
Entretiens de suivi en distanciel	33	7	40	9.55%
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>60</b>	<b>419</b>	<b>100%</b>



Le nombre et la régularité des entretiens peuvent varier en fonction des besoins, des demandes et des démarches à effectuer.

Cependant, depuis l'obtention du marché public en 2020, la fréquence des entretiens est définie par le référentiel de l'accompagnement social, est doit être de 4 à 6 rendez-vous par an minimum.

Ainsi, tous les trimestres, nous devons rendre compte de la présence des personnes auprès du Conseil départemental au travers d'un outil de suivi mis en place par le Conseil Départementale.

### Défauts d'échanges entre janvier 2021 et décembre 2021

	Nombre d'échanges non réalisés		
	Hommes	Femmes	Total
Contact téléphonique non établi	9	0	9
VAD sans réponse	0	0	0
Entretien manqué	64	16	80
Entretien annulé	14	2	16
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>18</b>	<b>105</b>

Afin de réduire le nombre de rendez-vous non honoré, nous avons mis en place une relance téléphonique ou SMS systématique auprès des personnes en difficultés avec la temporalité (oublis liés aux conditions de vie, pathologies diverses et variées...). Cela dans le but d'éviter la rupture du lien avec les personnes et pour un accompagnement plus efficient dans la durée.

Nous constatons une nette diminution des entretiens en présentiel non honorés par rapport à l'année 2020. Cela conforte notre stratégie de ne jamais laisser un rendez-vous non honoré sans suite. Nous appelons systématiquement la personne afin de lui fixer un nouveau rendez-vous.

## La Contractualisation

### Contractualisation entre janvier 2021 et décembre 2021

	Personnes ayant établi un CER			Dont personnes ayant établi un premier CER		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Janvier 2021	10	5	15	2	2	4
Février 2021	13	2	15	2	0	2
Mars 2021	15	6	21	5	2	7
Avril 2021	13	1	14	2	1	3
Mai 2021	7	1	8	2	1	3
Juin 2021	9	6	15	1	1	2
Juillet 2021	14	1	15	1	0	1
Août 2021	13	4	17	2	0	2
Septembre 2021	13	2	15	3	0	3
Octobre 2021	13	3	16	1	0	1
Novembre 2021	12	1	13	0	0	0
Décembre 2021	11	2	13	3	0	3
Période complète	143	34	177	24	7	31

Note : Seules les personnes différentes sont comptabilisées sur chaque période.

Sur la période entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 :

- 177 personnes ont établi au moins 1 CER, dont 143 hommes et 34 femmes,
- 31 personnes parmi ces 177 ont établi un premier contrat (ce qui correspond aux 31 entrées sur l'année : 24 hommes et 7 femmes)

Nous mettons tout en œuvre pour recevoir le plus rapidement possible les nouvelles personnes orientées vers notre service pour contractualiser un CER.

La procédure depuis janvier 2020 est de recevoir la personne nouvellement orientée sous 15 jours. Les personnes nous sont maintenant orientées par le Pôle insertion de Valence ou bien par la plateforme insertion.

### Au total il a été établi 177 CER durant cette année 2021

	Contrats réalisés entre janvier 2021 et décembre 2021		
	Hommes	Femmes	Total
Janvier 2021	10	5	15
Février 2021	13	2	15
Mars 2021	15	6	21
Avril 2021	13	1	14
Mal 2021	7	1	8
Juin 2021	9	6	15
Juillet 2021	14	1	15
Août 2021	13	4	17
Septembre 2021	13	2	15
Octobre 2021	13	3	16
Novembre 2021	12	1	13
Décembre 2021	11	2	13
<b>Total</b>	<b>143</b>	<b>34</b>	<b>177</b>

## Les Freins à l'emploi

### Démarches freins à l'emploi entre janvier 2021 et décembre 2021

	Nombre de démarches pour solutionner les freins à l'emploi		
	Hommes	Femmes	Total
Liées à la santé	38	2	40
Liées à la mobilité	7	1	8
Liées au logement	63	5	68
Liées à l'administratif	154	21	175
Liées à l'emploi	9	3	12
Liens avec les partenaires	2	0	2
Liées à la situation financière	4	0	4
Liées à la situation judiciaire	7	0	7
Liées aux activités	1	0	1
Orientations	12	1	13
Total	297	33	330

*Note : Il peut y avoir plusieurs démarches par personne.*

Au regard du tableau ci-dessus, nous pouvons constater qu'un grand nombre de démarches sont réalisées, toutefois les problématiques multiples et diverses font que les situations des bénéficiaires évoluent lentement.

Certains restent dans le dispositif sur une longue durée, pour des raisons diverses : problématiques de santé, perte de confiance en leur capacité d'intégration d'un point de vue social et professionnel. Cela peut accroître leurs précarités socio-économiques: processus d'isolement social progressif processus d'exclusion du marché de l'emploi...

Nous travaillons en étroite collaboration avec le pôle emploi pour inciter et favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes les moins éloignées du marché de l'emploi.

En effet, le référent RSA oriente vers le dispositif d'accompagnement global de Pôle Emploi (PE) les personnes en capacité d'accéder à un emploi.

L'accompagnement social doublé d'un accompagnement global professionnel facilite l'accès vers l'emploi.

En effet cela permet que les problématiques sociales soient traitées en même temps que les problématiques professionnelles.

## Exemple de la situation de Mr X

Mr X est accompagné dans le cadre du RSA depuis fin 2020. Il a été orienté vers notre service suite à sa sortie de l'HUDA.

Mr est arrivé en France en 2018, il a eu la reconnaissance de réfugié en 2020.

Mr a entamé par la suite une demande de réunification familiale avec sa référente d'insertion réfugiée.

Cependant, avec ce type de demande, aucune préparation pour accueillir la famille n'est imposée et la demande peut être acceptée rapidement.

Lors du diagnostic réalisé durant le premier entretien pour la contractualisation du CER nous nous sommes fixés des objectifs de travail :

- Mr avait pour priorité de trouver un emploi afin d'avoir des ressources pour accueillir sa famille. Je l'ai donc mis en lien avec le pôle emploi.
- Mr devait poursuivre ses cours de Français, car il avait des difficultés avec la langue française
- Nous avons fait une demande de logement social.

Mr a été embauché en chantier d'insertion et peu de temps après, il nous a prévenu que sa famille arrivait.

Mr est hébergé au sein d'ADOMA dans un studio de 12 m2.

Sa famille est donc arrivée courant 2021 et ils n'ont pas eu d'autre choix que de tous se retrouver au sein du studio.

La responsable d'ADOMA a demandé à Mr de trouver un autre hébergement pour Mme et les enfants, car légalement ils ne peuvent pas rester à 5 dans un studio.

Nous avons donc entamé un travail en partenariat avec sa référente de chantier d'insertion, une assistante sociale du CMS et sa référente au sein d'insertion réfugié afin d'accompagner au mieux Mr dans cette nouvelle étape.

Dans un premier temps la référente de chantier a pris contact avec la mairie de Cruas qui a proposé à Mme et aux enfants un hébergement d'urgence.

En parallèle, j'ai fait une demande de FML et modifié sa demande de logement social pour inclure sa femme et ses trois enfants.

Nous avons également fait sa déclaration auprès des impôts, car Mr n'avait pas d'avis d'impôt en cours, ni de numéro fiscal.

Nous avons donc dû faire toutes ces démarches dans l'urgence de la situation.

J'ai mis en relation la famille avec une assistante sociale afin de pouvoir entamer les démarches de scolarisation des enfants et leur suivi santé.

Nous avons donc pu scolariser les enfants et les mettre en lien avec le médecin public pour la vaccination.

Nous avons également pris contact avec un bailleur social afin de trouver un logement en urgence.

Mr va passer en commission et il devrait avoir une attribution.

En lien avec l'AS et pour anticiper les démarches, nous avons fait une demande d'ASLL.

Cette demande d'ASLL a été préconisée en amont afin de régler la problématique du logement et stabiliser la situation de Mr et sa famille.

En parallèle sa référente d'insertion réfugié accompagne Mr dans la régularisation administrative de la situation de la famille.

Mr dit qu'il ne s'en serait jamais sorti s'il n'avait pas été accompagné dans toutes ses démarches.

Mr est encore suivi par le service RSA, mais il va sortir du dispositif très prochainement, car son contrat en chantier d'insertion est prolongé. Il va donc basculer en prime d'activité.

Mr sera suivi par le service ASLL et son AS.

## Exemples de démarches réalisées

**Liées à la santé :** PUMA, CMU-C, AAH, compte Ameli, carte vitale, orientation vers un personnel médical, CMP, EMPP, accueil santé de l'Entraide MLT, lien avec la CPAM...

**Liées à la mobilité :** Carte illico solidaire, lien avec pôle emploi pour le financement du permis de conduire, Mobilité 26/07.

**Liées au logement :** Demande SIAO, demande de logement social, inscription au contingent préfectoral, demande de logement ADLS, démarches pour l'ameublement du logement, simulation APL, constitution du dossier FULH, orientation vers les référents CHRS, lien avec l'ADIL, le pôle logement du département ainsi qu'avec les bailleurs sociaux notamment dans le cadre des procédures d'expulsion.

**Liées à l'administratif :** Demande d'acte de naissance, de CNI, renouvellement de titre de séjour, création d'adresses mail, démarches auprès de la CAF / MSA, déclaration de revenus, changement d'adresse, échange de permis étranger pour demande d'équivalence de permis français, démarches retraite...

**Liées à la situation financière :** Lors des prises en compte des situations de surendettement, nous faisons un lien avec les organismes auprès de qui les personnes ont contracté des dettes, demande mise en place d'un échéancier de paiement, ou instruction du dossier de surendettement et dépôt auprès des permanences de la Banque de France.

**Liées au Judiciaire :** liens téléphonique / mail SPIP, défenseur des droits

**Liées aux activités :** bénévolat avec la liste du département, orientation vers les actions du conseil général à destination des bénéficiaires du RSA ou orientation vers « Passerelle bénévolat de l'ADAPT »

**Liées à l'emploi :** Aide pour l'actualisation (ré)inscription pôle emploi, lien avec chantier d'insertion, lien téléphonique ou mail avec le conseiller référent, lien avec Rémi CHAZEAUD (accompagnement global), aide à la candidature en ligne, appui ponctuel SAPP, agence d'intérim d'insertion Juby Intérim

**Liens avec les partenaires :** liens partenaires physiques / téléphoniques / mail (accueils de jours, CCAS, CMS, ADAPT, UDAF...)

**Orientations :** Orientations vers les associations locales, tel que le secours populaire, catholique, restos du cœur, confrérie St Vincent de Paul...

**Échange sur l'évolution de leur accompagnement :** Maintien du lien, soutien dans l'avancée des démarches

## Identification des freins connus et résolus au cours de l'année :

	Freins à l'emploi connus durant la période			Freins à l'emploi solutionnés durant la période			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Taux
<b>Santé</b>	59	11	70	15	0	15	21.43%
<b>Mobilité</b>	33	8	41	20	7	27	65.85%
<b>Logement</b>	50	13	63	13	8	21	33.33%
<b>Savoir de base / illettrisme</b>	5	4	9	4	2	6	66.67%
<b>Formation</b>	25	4	29	16	1	17	58.62%
<b>Judiciaire</b>	2	0	2	0	0	0	0.00%
<b>Administratif</b>	21	5	26	13	3	16	61.54%
<b>Financier</b>	3	0	3	3	0	3	100.00%
<b>Garde d'enfants</b>	1	2	3	0	1	1	33.33%
<b>Familial</b>	4	4	8	2	2	4	50.00%
<b>Emploi</b>	50	6	56	26	3	29	51.79%
<b>Total</b>	253	57	310	112	27	139	44.84%

Attention il peut y avoir plusieurs freins par personne.

\*Nous entendons par :

- **Freins connus** : les axes faisant obstacle à un retour à l'emploi

- **Freins solutionnés** : les démarches abouties positivement ayant permis de solutionner et en totalité les freins à l'emploi identifiés = accès aux droits effectif.

Notre service RSA assure le suivi des personnes les plus éloignées de l'emploi et beaucoup cumulent des difficultés sociales, d'insertion professionnelle et des problèmes de santé (des problèmes physiques, un mal-être, des états dépressifs, des problèmes d'addictions plus ou moins reconnus...).

Le référent RSA évalue le degré ou encore le type de problématique que le BRSA rencontre afin de pouvoir entamer des démarches pour les solutionner. Il oriente également vers des structures ou dispositif d'accompagnement complémentaire lorsque les problématiques sont multiples et nécessitent d'autres accompagnements, même si parfois il sera difficile pour la personne d'effectuer les démarches.

Nous nous heurtons souvent à la difficulté des personnes à reconnaître leurs problèmes notamment de santé et en particulier pour ceux qui présentent des conduites addictives.

Nous sommes également confrontés à de nombreuses réticences des personnes à aller dans des structures médicosociales adaptées tel que le centre médico-psychologique.

L'accompagnement social permet de rassurer et apaiser les personnes et les aide à résoudre les différents freins à l'emploi qu'ils rencontrent.

On peut voir au travers de ce tableau les différentes démarches entreprises pour lever certains freins. On note que cette année 44,84% des freins à l'emploi ont été solutionnés.

## Cadre législatif et réglementaire

Le code de l'action sociale et des familles donne le cadre législatif et réglementaire du Revenu de Solidarité Active. Selon l'article L.262-1 «*Le revenu de solidarité active a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, d'inciter à l'exercice d'une activité professionnelle et de lutter contre la pauvreté de certains travailleurs, qu'ils soient salariés ou non-salariés.*»

Plusieurs catégories de bénéficiaires existent, nous accompagnons ceux dont les ressources sont inférieures à 600 euros et pour lesquels un référent unique est nommé.

En contrepartie de leurs prestations, ils sont tenus d'être actif dans leur démarche qui sont essentiellement d'ordre social (santé, logement, formation, garde d'enfants...) afin de pouvoir dans le temps entreprendre des actions en faveur d'une insertion professionnelle et pour cela disposent d'un accompagnement adapté à leurs besoins.

Il est important d'indiquer que si le bénéficiaire trouve un emploi, même à temps partiel, il pourra bénéficier de la prime d'activité qui pourra se cumuler avec le RSA. Cette prime vise à encourager les personnes aux ressources modestes à intégrer une activité

Le bénéficiaire est soumis à certaines obligations dont notamment la rédaction d'un :

• **Contrat d'engagements réciproques (CER)** dans un délai de 15 jours après son orientation.

**C'est dans ce cadre-là que l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est soumis à l'obligation de conclure un contrat d'engagement réciproque.**

Le contrat est établi entre le bénéficiaire, le pôle Insertion et le référent.

La contractualisation du CER se déroule de la manière suivante :

- Entretien réalisé entre le référent et le bénéficiaire,
- Rédaction du CER sur le document type informatique et d'un échéancier de rendez-vous afin de mettre en œuvre les objectifs,
- Envoi du contrat au Pôle Insertion par mail,
- Validation ou non par le Pôle Insertion du CER, qui envoie un exemplaire à chaque signataire du contrat,
- Mise en application des engagements de chaque partie dans le contrat, durant la durée de celui-ci (4 à 6 mois)

Dorénavant, le CER est dématérialisé afin de permettre au référent RSA de contractualiser un CER sans RDV en présentiel avec le bénéficiaire RSA et pour des soucis d'environnement.

Le CER dématérialisé peut donc être contractualisé par téléphone ou en présentiel.

Le bénéficiaire RSA et le référent n'ont plus à apposer leur signature sur le contrat.

Celui-ci est ensuite envoyé au Pôle insertion par mail en un seul exemplaire qui le validera ou non. Le retour des contrats se fait par mail si le bénéficiaire dispose d'une adresse mail, sinon la personne recevra le CER par courrier.

Afin de participer au dispositif RSA, le cadre de direction se rend chaque mois aux équipes pluridisciplinaires auxquelles sont convoquées les personnes bénéficiaires du RSA n'ayant pas respecté leurs engagements ou leur devoir de contractualisation.

Cette année encore les équipes pluridisciplinaires n'ont pas toutes eu lieu en raison des mesures mises en place pour la COVID 19.

## **Accueil**

Les rencontres se font par le biais de rendez-vous, le service RSA est ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h30 / et de 13h30 à 17h30.

Chaque personne reçue est reconnue dans sa singularité et a la possibilité d'être en relation avec l'intervenant social. Celui-ci prend en considération la situation globale de chaque bénéficiaire du RSA, afin d'individualiser les parcours et d'adapter au mieux les réponses qui lui sont apportées en fonction de ses besoins.

Le cadre que nous proposons (respect des horaires de rendez-vous, procédures à respecter) favorise l'adaptation nécessaire à l'établissement d'une relation, une écoute adaptée et une relation de confiance permette l'intégration de certains repères et favorise l'accès aux droits.

Pour certains, l'objectif emploi sera (quasi) impossible à atteindre pour des raisons sociales, psychosociales de santé ou autre. Cependant, le contrat d'engagement réciproque permet de donner une consistance au contrat social passé entre l'utilisateur et la société.

## **Objectifs de l'action**

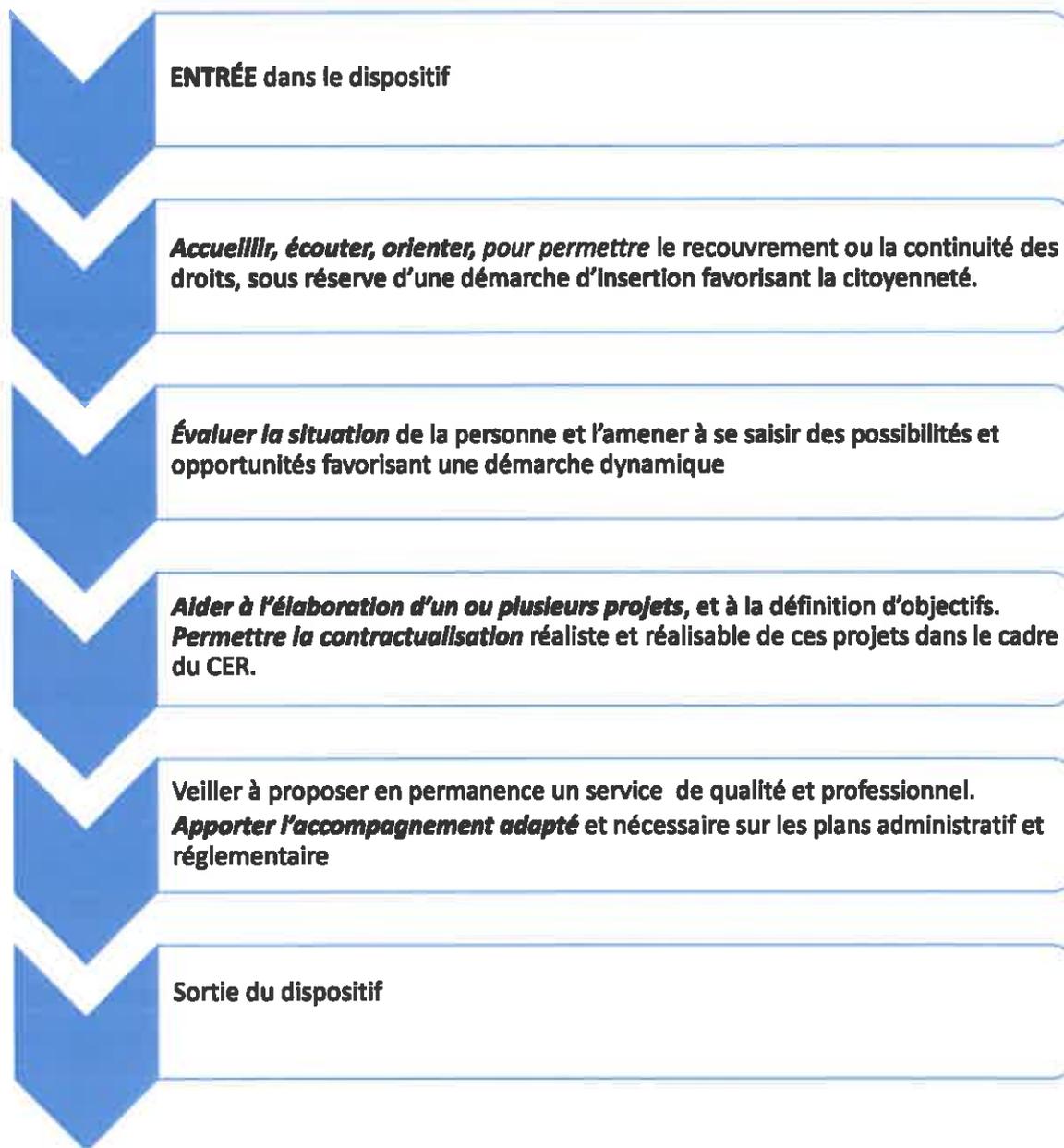
**Participer aux politiques publiques d'inclusion sociale des bénéficiaires du RSA, dépourvus de logement stable ou dont le maintien en domicile est problématique.**

**Permettre à ces personnes, à travers un service d'accompagnement adapté et basé sur la contractualisation, d'acquiescer ou de retrouver la maîtrise de leur vie, pour accéder à une autonomie qui leur permette de sortir du dispositif.**

- **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle:**
  - Travailler à une orientation vers le droit commun dès que c'est possible et envisageable,
  - permettre aux usagers de s'engager dans un parcours de soin en articulation avec le droit commun et les dispositifs existants,
  - valoriser l'activité (salariale et bénévole) et la participation (à leur projet et à l'organisation de l'établissement) des bénéficiaires.

- **Permettre l'accès aux droits des personnes**
  - Favoriser l'accès des individus à l'information et aux droits auxquels ils sont éligibles,
  - défendre une justice sociale en luttant contre « le non-recours aux droits » qui se définit comme *des prestations non réclamées par des personnes qui y auraient pourtant droit.*

## Descriptif de l'action



Le référent RSA accompagne les bénéficiaires dans le développement de leur autonomie.

Il organise avec la personne le parcours d'insertion dans une logique de sécurisation, c'est un point d'appui durable dans l'accompagnement.

Pour cela, il fait une analyse globale de la situation : identification des ressources, des besoins et des attentes du bénéficiaire.

Ainsi il définit une mise en action tout en attribuant des responsabilités au bénéficiaire afin de le mettre au centre de l'action et de le rendre acteur dans l'évolution de sa situation.

Le contrat d'engagements permet de formaliser l'état des lieux de la situation du bénéficiaire et de définir des objectifs pour parvenir à une évolution positive.

Le référent fixe des étapes dans le parcours d'accompagnement et le point d'arrivée. Il avance avec le bénéficiaire dans chaque démarche afin de lever les freins à l'insertion.

Pour cela il est nécessaire de :

- **Créer une relation de confiance afin d'être identifié comme personne ressource pour la personne accompagnée.** Il arrive que l'on accompagne physiquement les personnes dans certaines démarches (médecin, banque, administrations, rendez-vous au SPIP...).
- **Amener la personne à se mobiliser et se stabiliser.** La disponibilité et la présence hebdomadaire du référent ainsi que la domiciliation, l'accueil santé et la remise de colis alimentaire aux personnes en grande précarité leur permettent de retrouver un minimum de sécurité pour se projeter dans un avenir plus concret.

De plus le poste de référent RSA a été installé au rez-de-chaussée de la structure à côté de l'accueil. Cette proximité facilite l'accroche des personnes et une fois réalisée elle permettra une reprise des droits en général par la personne. Pour certains publics très en marge, la démarche à réaliser directement auprès d'une administration reste toutefois encore très difficile.

- **Soutenir et encourager la personne dans ses démarches d'insertion** par l'incitation à la reprise d'une activité (salarisée ou bénévole), le suivi des démarches administratives concrètes, l'orientation vers des soins... et en lui donnant les moyens dont elle ne dispose pas. Parfois, il s'agit aussi de rappeler le cadre et veiller à ce que son autonomie s'accroisse au cours des démarches.
- **Orienter pour sortir du dispositif lorsque la situation évolue vers une insertion professionnelle durable.** En effet, il est crucial d'orienter le bénéficiaire vers la personne ou la structure qui saura au mieux l'accompagner en fonction de ses besoins. Le travail de partenariat est donc essentiel pour que cette orientation se passe dans les meilleures conditions. Le référent met en place une coordination entre les divers intervenants afin de favoriser la cohérence et la continuité des actions déjà menées.

- **Veiller à ne pas s'enfermer dans une relation duelle**, rester vigilant à la dynamique des entretiens et prévenir les risques avec certains usagers. Lorsque le référent repère une situation pour laquelle il ressent un danger potentiel, le protocole veut qu'il en informe le chef de service lors des réunions d'équipe. Lors des entretiens avec une personne avec laquelle il existe des « tensions » il veillera à en informer les autres professionnels de la structure. Le poste du référent RSA est installé à côté de l'accueil, la secrétaire reste donc vigilante lorsqu'elle est avertie. Les professionnels de la structure pourront ainsi intervenir et alerter si un entretien ne se déroule pas comme prévu. Le référent doit donc se sécuriser un maximum.

### **L'accompagnement mis en place permet de :**

- **Résoudre les freins sociaux** : les problématiques des bénéficiaires du RSA sont souvent multiples et diverses et peuvent considérablement freiner l'insertion professionnelle. Il est donc important de poursuivre les démarches engagées pour la recherche de logement, l'accès au droit commun, la santé, la justice, l'insertion professionnelle, la mobilité...
- **Favoriser l'insertion sociale et professionnelle** : travailler vers une orientation de droit commun et valoriser l'activité (salariale et bénévole),
- **Favoriser l'inclusion sociale** : accès à internet, aux moyens de communication, mise en place d'ateliers contre la fracture numérique menée par un service civique de l'association. Ces ateliers ont pour objectifs de favoriser la connaissance de l'outil informatique, de faciliter l'accès du bénéficiaire aux informations et à terme de permettre aux personnes de réaliser de manière autonome leurs démarches en lignes.
- **Contractualiser** : permettre une contractualisation réaliste et réalisable autour des objectifs de la personne et des moyens mis en œuvre dans le cadre du Contrat d'engagements réciproques,
- **Maintenir le lien** : démarrer rapidement l'accompagnement afin de mettre en place les premières actions dans les meilleurs délais et d'éviter que la personne ne se démobilise dans sa démarche d'insertion socioprofessionnelle.

### **Déroulement de l'action**

L'accompagnement RSA est basé sur la contractualisation (CER), l'objectif étant de soutenir la personne dans ses envies et ses projets, et ce, en lui proposant des évaluations, des réajustements intermédiaires et des engagements réciproques. À chaque étape est produit un document sur l'état d'avancement du projet de la personne accompagnée ; de nouveaux objectifs à atteindre sont alors définis. L'investissement du bénéficiaire est une condition indispensable pour le suivi.

## **Entretiens Individuels :**

Pour optimiser la connaissance sur la situation sociale et professionnelle, un entretien d'entrée avec chaque nouveau bénéficiaire est indispensable pour la mise en place d'un accompagnement adapté.

Les entretiens permettent une mobilisation autour du projet de la personne et de repérer les freins, les aspirations et plus globalement la distance à l'emploi du bénéficiaire.

Leur nombre et leur régularité varient selon les besoins de chacun. Leur durée est quant à elle relative aux démarches effectuées et à l'état de disponibilité de la personne.

Les entrevues n'excédant pas quarante-cinq minutes pour un premier accueil ou un contrat d'engagement réciproque et trente minutes pour un bilan intermédiaire (demande de CMU-C, aide dans la constitution de dossiers CNI, FULH, carte illico solidaire, déclarations de revenus...) cela permet de personnaliser l'accompagnement et donc de répondre plus facilement aux besoins de certaines personnes présentant notamment des problèmes d'addiction et des difficultés d'ordre « psychiatrique ». Les rendez-vous en après-midi peuvent poser une difficulté et ceci explique les nombreuses absences.

- Les rendez-vous sont posés dans les deux ou trois semaines. Ce temps permet à la personne de s'inscrire plus durablement dans ses projets et dans une démarche d'insertion, mais aussi de différer l'urgence vécue.
- Toutefois et à contrario, des plages sont laissées libres (rendez-vous possibles sous deux ou trois jours si nécessaire) afin de pouvoir répondre à des situations de réelles urgences.

## **Partenariat**

Cet accompagnement se fait en lien avec divers partenaires compétents dans :

- **L'accès au logement:**

- SIAO,
- Bailleurs sociaux, privés ADLS.

- **L'accès aux droits:**

- Conseil Départemental de la Drôme : CMS (Centres Médico-Sociaux), Sous-Direction Territoriale (CLH, CLI, ASE, PA, PH).

- **L'accès aux soins et à la santé:**

- Association Tempo pour les questions en lien avec les addictions,
- L'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) du Centre Hospitalier Spécialisé le Drôme-Vivaraix,
- Les médecins généralistes

-Les Hôpitaux, avec les services suivants : la PASS (Permanence d'Accès aux Soins et de Santé), les services sociaux, les services de soins à domicile, l'EMSP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs),

-L'association ANPAA (Association Nationale Prévention Addictions Alcools).

- **L'enfance et le soutien à la parentalité :**

-Conseil Départemental de la Drôme : service de la PMI (Protection Maternelle et Infantile),

-L'Association la sauvegarde de l'enfance,

-La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse),...

- **Le juridique :**

-Les associations tutélaires (UDAF, PARI, ATMP)

-Les associations de défense des droits des victimes telles Remaid

-Le CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles),

-Le SPIP (Service Pénitencier d'Insertion et de Probation)...

- **L'insertion professionnelle :**

-Pôle Emploi,

-Les associations d'insertion,

-Missions Locales.

## **Caractéristiques du public : (santé, mobilité, comportements, atouts, faiblesses)**

L'entraide est un service d'accueil, de soutien et d'accompagnement pour les personnes en errance, isolées, avec des problématiques sociales fortes, qui intervient sur Montélimar et Le Teil.

Les personnes que nous accueillons sont en grande majorité des hommes, en errance et marginalisés ou en cours de marginalisation du fait des conditions sociales sanitaires et économiques précaires ; sans logement et n'ayant pas accès à tous leurs droits. Isolés, ils sont à la recherche de contacts, de communication et de confiance avec leurs interlocuteurs.

Certains vivent dans la rue, en hébergement de fortune, quand d'autres passent d'un hébergement à un autre.

Dans tous les cas, ce mode de vie induit un rapport au temps particulier, souvent décalé. Ce décalage, plus ou moins conscientisé par les personnes peut-être un frein à l'insertion.

Ces conditions de vie rendent le public vulnérable.

Pour les bénéficiaires du RSA que nous accompagnons, nous devons les aider à restaurer l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Pour cela, il s'agit de les accueillir dans l'intégralité de ce qu'ils sont, sans jugement. C'est cette posture de base qui va permettre à la relation d'exister, dans un rapport de confiance, et qui permettra par la suite à la personne de se restructurer et de trouver en elle les ressources nécessaires pour aller vers l'insertion.

Une personne se retrouve sans abri généralement par suite d'une combinaison de difficultés personnelles et sociales. Les ressources personnelles de soutien que sont la famille, le milieu du travail, la communauté... sont souvent atteintes et les liens sont rompus, soit du fait d'une succession d'événements, soit du fait d'un événement majeur. La personne se retrouve alors dans une situation d'exclusion, associée bien souvent à une perte de l'estime d'elle-même, parfois un rejet d'elle-même et des autres.

- **Santé :**

La santé est une problématique majeure de ce public qui connaît des problèmes de santé fréquents et multiples: alcoolisme, toxicomanies, troubles psychiatriques, état dépressif, dentition très abîmée, hépatite C ou B, VIH...

Ces problèmes de santé freinent et/ou remettent en cause le projet d'insertion.

Il est donc nécessaire de mobiliser les services :

- **EMPP (Equipe Mobile Psychiatre Précarité) :** intervention d'un infirmier et d'une infirmière du Centre hospitalier Sainte Marie. L'objectif des EMPP est d'aller au-devant des personnes en situation de précarité et d'exclusion, quels que soient les lieux où leurs besoins s'expriment ou sont repérés, afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'accès aux soins. *«L'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies constitue un objectif prioritaire de la politique de la santé. »* Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

L'EMPP nous vient en soutien pour ces quelques situations où un suivi semble indispensable.

Un rendez-vous tripartite est donc organisé dans nos locaux afin de mettre en relation la personne accompagnée avec l'infirmier de l'EMPP.

Par la suite, si la personne adhère à l'accompagnement, elle est reçue mensuellement au CMP pour un suivi psychologique plus poussé.

- **PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) :** L'objectif des PASS est de rendre effectif l'accès et la prise en charge des personnes démunies non seulement à l'hôpital, mais aussi dans les réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

- **Service d'addictologie en ambulatoire avec les associations TEMPO et ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie).** Contribuer à ce que des conduites individuelles ou collectives initiées pour la recherche de plaisir et de lien social, de bien-être et de soulagement n'aboutissent pas à des prises de risque inconsidérées et à d'inacceptables pertes de vie ou de liberté. Cette perte de liberté vis-à-vis d'une substance psychoactive ou d'un comportement de recherche de plaisir constitue une pathologie nommée addiction.

➤ **Rapport à l'habitat :**

Ce sont des personnes ayant un parcours de sans-abris. L'habitat peut alors être une tente, un coin camouflé dans un parking, sous un pont, un ami, un membre de la famille, un squat...ou n'importe quel endroit où le corps peut se reposer quand il est trop fatigué.

Le rapport à l'habitat montre avant tout le rapport à soi-même, à son propre corps, sa propre manière intime de fonctionner face au monde extérieur. Le résultat, ce qui est « voyant » c'est ce qu'on peut appeler des parcours de « désinsertion » : rupture des liens familiaux, amicaux, cumul de difficultés économiques et sociales, amenant la personne à petit à petit être « en dehors », sans toit, sans estime d'elle-même, sans liens sur lesquels se reposer....

Les personnes s'en retrouvent avec une forte mésestime d'elle-même et une perte de confiance en elle et en l'extérieur, parfois en la société. Pour combler ces troubles, ces personnes reportent leur attachement à un ou des pairs, un ou des chiens et une ou plusieurs addictions à des produits toxiques.

➤ **Addictions :**

Selon la définition de Goodman, c'est un processus par lequel un comportement, pouvant permettre à la fois une production de plaisir et d'écarter ou d'atténuer une sensation de malaise, est employée d'une façon caractérisée par l'impossibilité répétée de contrôler ce comportement et sa poursuite, en dépit de la connaissance des conséquences négatives.

➤ **Accès à la mobilité :**

Le public n'a qu'une faible mobilité locale et quotidienne à cause d'une annulation de permis de conduire, de ressources faibles et d'une difficulté à établir des contacts.

Concernant les réductions de tarif des transports collectifs (carte OURA pour les bus et les autocars, ILLICO pour TER Auvergne Rhône Alpes), l'information est systématiquement donnée, car ce sont des cartes très avantageuses.

• **Environnement familial et relationnel :**

Les hommes et les femmes accompagnés souffrent bien souvent d'isolement, ce qui est renforcé par :

- l'errance,
- les ruptures avec leur milieu familial (placements, divorce),
- des difficultés de comportement dues aux prises de produits psychotropes,
- d'un déficit de confiance,
- d'une faible estime de soi,
- d'une image de soi peu positive,
- d'un sentiment d'inutilité.

Ces problématiques sont fréquemment cumulées, d'où de grandes difficultés à construire un réseau de relations.

**Nous inscrivons notre démarche dans l'accès aux droits des personnes en ayant cette vigilance à toujours privilégier le droit commun pour les orientations des personnes que nous accueillons et la reprise d'activité pour les personnes que nous accompagnons.**

### **Évolution du public dans l'action au regard des difficultés et des objectifs définis :**

Une grande partie du public suivi souffre de problèmes de santé bien souvent invalidants ou suffisamment importants et chroniques pour limiter une insertion professionnelle classique.

L'accompagnement de ces personnes vise, en priorité, à les aider à développer et entretenir un réseau de relations qui pourra les soutenir, leur apporter équilibre et les orienter vers une activité bénévole dans un premier temps pour les plus fragiles, vers un emploi de type chantier de réinsertion pour les autres afin de retrouver une reconnaissance sociale.

Les personnes qui ont connu l'errance et/ou la marginalisation arrivent à retrouver la stabilité dans un logement (parfois après un hébergement en CHRS I ou en CHRS U) puis une autonomie financière relative grâce à un emploi d'insertion. Mais cette stabilité et cette autonomie restent fragiles, soumises à la précarité des emplois trouvés qui induisent de multiples entrées/sorties du dispositif RSA. C'est pour cela que le référent propose aux bénéficiaires un accompagnement adapté afin de répondre à la diversité des situations et il est garant du parcours d'insertion jusqu'à la consolidation de la situation du bénéficiaire.

L'Entraide MLT accompagne des personnes en insertion sociale. Cela signifie qu'elle oriente vers la Mission Locale, les agences d'intérim de réinsertion et Pôle Emploi pour celles qui sont le plus proches de l'emploi.

Notre partenariat avec Mr CHAZEAU responsable de l'accompagnement global au Pôle emploi, permet aux bénéficiaires proches de l'emploi d'avoir un double accompagnement et donc une meilleure réponse à leurs besoins.

La majorité de nos sorties positives vers l'emploi est trouvée par l'intermédiaire de ce partenariat. Cela se manifeste par l'entrée en chantier d'insertion ou bien des missions d'intérim ou autre...

Il est noté que parfois, bien que ces personnes sortent de notre file active, certaines continuent à être aidées dans leurs démarches administratives (courriers à décrypter, renouvellement de CMUC...) et dans leurs difficultés passagères (demandes d'aides financières).

Le référent RSA est donc souvent amené à faire des démarches avec des personnes hors contrat et parfois même hors RSA parce qu'un lien de confiance s'est établi.

Le référent RSA est aussi amené à recevoir des personnes qui n'ont pas encore de CER, mais qui ont déjà été suivies par le service auparavant. Les personnes sollicitent le Référent pour leur ouvrir des droits RSA suite à des fins de droit ARE, ou fin de contrat de travail, ou bien pour la régularisation ou rétablissement de leur RSA ect ...

Tout ce travail n'est pas pris en compte dans les statistiques, car les personnes sont hors contrat ou n'ont pas encore de RSA, mais il est quand même bien présent et réel.

### À partir des difficultés constatées, quels enseignements ou propositions peut-on faire ?

- **Des représentations dégradées qui freinent la dynamique.** Les bénéficiaires du RSA ont souvent une image d'eux-mêmes et de la société très altérés, ce qui entraîne manque de confiance en soi et peur et/ou attirance de l'échec. Ils supportent mal la frustration, arrivent avec peine à soutenir un effort dans la durée au regard des « lenteurs » administratives, quand le résultat se fait attendre. Ces faits ont une incidence certaine sur la façon de conduire leurs démarches d'insertion, ils expliquent les difficultés à lancer une dynamique d'insertion et à la maintenir.

#### - **Le travail :**

C'est un moyen privilégié de lutter contre la destruction des liens sociaux, car il apporte du sens et de l'estime de soi en donnant une utilité et une participation à la vie sociale. L'accompagnement doit permettre l'accès à ce mode de reconnaissance qu'est le travail. Pour cela nous travaillons en collaboration avec les différents acteurs de l'insertion par l'emploi (pôle emploi, mission locale, chantier d'insertions...) et nous encourageons les bénéficiaires du RSA à aller à la rencontre d'entreprises et d'acteurs dans des activités proches de leur projet professionnel.

Les échanges avec des acteurs socio-économiques, ainsi qu'avec des entreprises qui recrutent peuvent avoir une résonance importante et agir comme levier pour l'accès à l'emploi.

Néanmoins, dans la période que nous traversons actuellement et dans laquelle il est parfois très difficile d'accéder à un travail, il est important de rechercher d'autres modes de reconnaissance auxquels l'usager peut se rattacher avec la société et y jouer un rôle.

- **La complémentarité de nos outils :**

L'accompagnement proposé ne peut prendre toute sa valeur qu'à travers une complémentarité d'actions. Nous maintenons par ailleurs notre travail en partenariat et en réseau sur le territoire qui est à entretenir en permanence, pour compléter notre action et nous entourer des compétences nécessaires à l'accompagnement des personnes.

Afin de pouvoir accompagner et orienter les personnes sur les dispositifs adaptés à leur situation, nous avons développé notre **partenariat santé**.

• **L'équipe de l'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) :**

Ces professionnels interviennent à la demande du référent afin de rencontrer les personnes accompagnées dans le cadre du CER. Ils peuvent proposer des entretiens individuels ou être un soutien dans les démarches de soins et assurer les accompagnements vers les hôpitaux.

• **L'Accueil santé :**

Les bénéficiaires n'ayant pas encore de droit ouvert à la sécurité sociale ou de médecin traitant peuvent accéder à l'accueil santé en cas de besoin.

À ce jour, cet accueil offre une permanence tous les mardis après-midi avec un médecin bénévole et une infirmière.

Il y a également des permanences sur RV avec une kinésithérapeute.

Un partenariat avec une hypnothérapeute a également été mis en place, ainsi qu'avec un ergothérapeute.

L'hypnothérapeute propose bénévolement de recevoir à son cabinet tous les jeudis matins des personnes ayant des problématiques psychologiques ou d'anxiété/stress...

L'ergothérapeute quant à elle permet aux professionnelles de l'association d'avoir des réponses à leurs questions sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans les accompagnements de personnes ayant un handicap ou autre.

### L'accompagnement en CER a permis de travailler avec les personnes :

#### 1. L'accès aux Soins

Durant l'accompagnement nous avons accompagné un grand nombre de personnes vers le soin, **22% des freins à l'emploi liés à la santé ont été résolus.**

Nous avons pu les orienter vers les médecins généralistes, spécialistes, mais aussi l'accueil santé qui est un lieu qui facilite l'orientation vers un soignant avec des possibilités de rencontres sans rendez-vous (médecin bénévole et infirmière).

#### Soin Addictologie :

Parmi les personnes bénéficiaires du RSA, certaines ont conscience de leurs consommations addictives d'alcool et/ou de drogues. Elles sont en capacité d'identifier cette problématique comme un frein dans leurs différentes démarches d'insertion. Elles ont entrepris des soins ou avancent vers l'idée de ralentir/ arrêter leur consommation. D'autres ne sont pas encore dans une démarche de soin en addictologie.

#### Santé somatique :

Certaines personnes suivies présentent des maladies ou problèmes physiques (liés ou non à leur consommation de produits) rendant aujourd'hui impossible l'accès au travail ou à une activité physique. Dans le cadre de l'accueil santé, il est possible de bénéficier de séances gratuites d'hypnothérapie et de Kinésithérapie.

#### Soins dentaires :

Les soins dentaires sont très souvent envisagés et inscrits comme objectif premier dans les CER. Il est intéressant de constater que lors de la signature des CER, les personnes se situent très objectivement dans une démarche de réinsertion. Les échanges concernant les freins premiers identifiés concernent très souvent les dents. Elles sont dans tous les témoignages la marque de l'histoire, elles font partie de l'identité, elles sont perçues comme le dernier obstacle à l'accès au travail et à une vie sociale.

Pour ces personnes, avoir pour objectif de refaire faire leurs dents représente une restauration de l'image d'elles-mêmes et elles le verbalisent souvent comme une priorité. Cette démarche reste pour beaucoup difficile, que ce soit par appréhension, par rapport à l'investissement nécessaire, la durée des soins et/ou les frais inhérents.

### Suivi EMPP :

L'équipe mobile psychiatrie précarité du CMP intervient à la demande. Nous travaillons en étroite collaboration sur les problématiques de la personne. L'EMPP accompagne les personnes vers la prise de RV auprès d'un psychiatre afin d'avoir des traitements appropriés ou faire reconnaître auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) une pathologie ou un handicap.

### Demande AAH et RQTH :

Le référent RSA accompagne les BRSA dans un parcours de reconnaissance de leur handicap ou maladie auprès de la MDA.

En effet, le référent fait parfois état chez certaines personnes de la nécessité d'établir un dossier MDA afin de faire reconnaître un handicap ou bien un problème de santé qui freine ou rend impossible les démarches vers l'emploi.

Ainsi grâce à la reconnaissance de la MDA le BRSA pourra être orienté soit vers CAP emploi afin de réfléchir à un projet professionnel adapté et/ou il pourra prétendre à l'AAH qui lui permettra d'entamer un parcours de soins avec une compensation financière.

## **2. L'accès au logement**

En complémentarité des actions menées de type instruction de demande de logement et orientation vers les agences immobilières nous nous appuyons sur les différents services de l'Entraide MTL afin d'orienter vers les services d'hébergement ou de logement les plus adaptés à la situation du bénéficiaire. Ainsi 33% des freins à l'emploi liés au logement ont été résolus sur cette année 2021, 43 personnes ont pu être orientées vers des mesures d'accompagnement au logement type IML, AHM, AVDL, ASLL, mais aussi sur de l'hébergement CHRS.

## **3. L'accès aux démarches administratives**

La majorité des personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif ont besoin d'un appui dans leurs démarches administratives.

Pour beaucoup d'entre elles, une régularisation de la situation administrative est un objectif essentiel du CER : Carte d'identité, dossier CMU-C, carte vitale, régularisation des ressources

## Les sortants du dispositif au cours de l'année 2021 :

35 personnes sont sorties du dispositif, dont 3 vers un parcours socioprofessionnel et 7 vers un parcours professionnel :

- 8 personnes sont sorties pour ressources supérieures hors emploi (5 AAH, 2 retraités, 1 ARE),
- 1 personne est sortie pour un contrat de travail inférieur à 6 mois
- 3 personnes sont sorties pour un contrat en chantier d'insertions avec une réorientation professionnelle vers pôle emploi
- 1 personne est sortie pour un contrat de travail supérieur à 6 mois avec une réorientation vers pôle emploi.
- 1 personne est sortie pour un contrat à durée déterminée
- 3 personnes ont été réorientées vers un accompagnement socioprofessionnel (Mission locale), soit 8% de réorientation vers un parcours socioprofessionnel et 11% vers un parcours professionnel.
- 15 personnes ont déménagé hors du territoire d'intervention, dont 5 ont intégré un hébergement type CHRS/CHRSU/Pension de famille suite à une demande SIAO, 1 personne est partie en résidence sociale ADOMA sur Lyon (car s'était son projet de base) et 6 personnes ont déménagé du territoire suite à l'attribution d'un logement dans le secteur souhaitait.
- 1 personne est sortie pour rupture de contrat etc.

### Sorties ressources supérieures hors emploi entre janvier 2021 et décembre 2021

	Sorties ressources supérieures hors emploi		
	Hommes	Femmes	Total
ARE	1	0	1
AAH	4	1	5
Retraite	2	0	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>

### Accès à l'emploi entre janvier 2021 et décembre 2021

	Accès à l'emploi		
	Hommes	Femmes	Total
Mesures personnes handicapées (RQTH, AGEFIPH, CAP EMPLOI)	0	0	0
CUI-CIE	0	0	0
CUI-CAE	0	0	0
Saisonniers	0	0	0
Chantier d'insertion (ADCAVL / AIRE)	2	1	3
CDD < 6 mois	1	0	1
CDD > 6 mois	1	0	1
CDI	1	0	1
Projet de création d'activité	0	0	0
Création d'activité effective	1	0	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

### Réorientation entre janvier 2021 et décembre 2021

	Nombre de réorientation		
	Hommes	Femmes	Total
Professionnelle (Pôle Emploi)	0	0	0
Socio-professionnelle (mission locale)	2	1	3
Professionnelle travailleurs non salariés (TNS)	0	0	0
Artistique (Espace Boris Vian)	0	0	0
Sociale CMS	0	0	0
Sociale hors CMS (CAF, MSA, ADJ, ...)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

### Autres motifs de sortie entre janvier 2021 et décembre 2021

	Autres motifs de sortie		
	Hommes	Femmes	Total
Déménagement hors du territoire d'intervention	12	3	15
Rupture / abandon	1	0	1
Fin d'accompagnement	0	0	0
Incarcération	0	0	0
Autre sortie de nature indéterminée	0	0	0
Autre motif de sortie connu	1	0	1
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>17</b>

## Personnel affecté à l'action

Nom – Prénom	Statut dans l'organisme		Temps de travail	Ancienneté dans l'organisme	Fonction dans l'action et qualification professionnelle	Face à l'élève
	CDI - CDD - Vacataires, bénévoles	Temps de travail				
		Annuel	En ETP			
Imane YAKHSSEF	CDI	1586	1	2ans	Travailleur social	22h
Julia BETOUX	CDI				CAFERUIS	

## Locaux et matériels affectés à l'action

Adresse où se déroule l'action : \_18 chemin de Géry 26200  
MONTELMAR

Outils  
 entretien motivationnel \_\_\_\_\_

### Locaux affectés à l'action :

- Salle de cours
- Atelier
- Lieu ressource pour les bénéficiaires
- Bureaux des encadrants

Matériels : \_Bui  
 statistique \_\_\_\_\_

- Les locaux appartiennent-ils à l'association ?  oui
- Les locaux sont-ils mis à disposition ?  oui
- Les locaux sont-ils spécifiques à cette action ?  oui

## 1 – Bilan qualitatif

Ce bilan repose sur une analyse qualitative de l'action menée par l'opérateur. Les éléments d'analyse portent sur :

### 1. La Typologie du public accueilli

- Constat d'une éventuelle évolution de la typologie du public accueilli par la structure : situation sociale, compétences professionnelles, durée de chômage, comportement...
- Motivation à adhérer aux prestations proposées (accompagnement individualisé ou collectif, formation, démarches de recherches d'emploi).
- Stabilité dans l'emploi, relation avec la hiérarchie de l'entreprise, capacité à gérer son parcours professionnel.

### 2. Le déroulement de l'action

- Établir un parallèle entre le déroulement de l'action dans les différentes phases, tel qu'il était prévu dans la convention et tel qu'il a effectivement eu lieu :
  - ◆ phase de repérage
  - ◆ phase d'entretien et d'évaluation (pour les structures d'accueil)
  - ◆ phase d'intégration
  - ◆ phase d'accompagnement
- Analyser les raisons et les conséquences des écarts en termes de réalisation des prestations proposées, d'organisation interne de la structure, etc.

### 3. La complémentarité de l'action

- Analyser la plus-value apportée par cette action.

### 4. Les perspectives de développement

- Présenter succinctement les projets d'action et/ou de développement de l'action pour l'année suivante.

## 2 – Bilan quantitatif

Présentation des résultats en termes de placement en emploi ou en formation des bénéficiaires :

- ◆ Objectifs
- ◆ Réalisations
- ◆ Nombre de bénéficiaires en parcours
- ◆ Nombre de sorties positives
- ◆ Autres sorties : abandon, déménagement, problème de santé...

Production d'un budget réalisé de l'action établi sur les mêmes bases que le budget prévisionnel annexé à la fiche projet.

Les pièces justificatives sont conservées par l'opérateur. Dans ce cas est jointe une liste récapitulative des pièces justificatives, signée par l'opérateur et qui mentionne le lieu où ces pièces peuvent être consultées, ainsi que les coordonnées de la personne à contacter pour cette consultation.

Nature des pièces justificatives :

- Fiches de paie des personnes dont le coût salarial est pris en charge partiellement ou totalement.
- Feuilles d'émargement des bénéficiaires ayant suivi un module de formation interne ou externe.
- Factures des organismes prestataires de formation.
- Toute pièce comptable justifiant une dépense clairement identifiée et dont la prise en charge a été sollicitée lors de la demande de financement (ex. loyer, frais de déplacement ou d'hébergement de bénéficiaires...).
- Tableau de bord de suivi des bénéficiaires (liste des bénéficiaires et nature du suivi).
- Autres, en tant que de besoin.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2021

# Accompagnement Vers et Dans le Logement

### LES OBJECTIFS :

- Le but de l'accompagnement vers le logement et lors du relogement est essentiellement de permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement public ou privé et de bien y vivre en respectant les droits et les obligations des locataires.
- Celui de l'accompagnement dans le logement est de prévenir ou de contribuer à régler d'éventuelles difficultés.
- La durée de l'accompagnement devra tenir compte des situations individuelles. Au service gestionnaire de l'action d'évaluer la durée (pas de durée imposée dans les textes).



### EN PRATIQUE :

**Accompagnement vers et dans le logement :** aider les ménages fragiles dans la recherche d'un logement adapté à leur situation. La diversité et la complexité des filières d'accès au logement imposent en effet souvent la présence d'un tiers en capacité de leur expliquer le fonctionnement du système, d'orienter les personnes vers une solution possible et d'assurer une mission d'interface.

**Accompagnement lors du relogement :** faciliter l'installation dans le logement et son environnement. Cela constitue un moment essentiel dont dépend souvent la réussite du processus et concerne aussi bien le suivi des démarches administratives (assurance, compteur, ouverture des droits APL...), que l'installation dans le logement et son appropriation ou encore la maîtrise de l'environnement (services publics et équipements de proximité...).

**Accompagnement dans le logement :** prévenir ou gérer les incidents de parcours, qui peuvent apparaître suite à un retard de paiement de loyer et/ou de charges liées au logement afin d'éviter la spirale de l'endettement, ou à des troubles de voisinage avant le déclenchement de manifestation de rejet.

### EN CHIFFRES : année 2021

L'Entraide Montélimar est habilité pour 12 mesures AVDL.

29 ménages ont été accompagnés et 11 ménages ont été orientés sans suite.

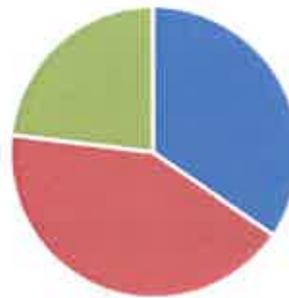
En 2021, 16 ménages sont sortis du dispositif dont 11 ayant atteint les objectifs fixés.

## Intensité des mesures AVDL



- accompagnement léger
- accompagnement moyen
- accompagnement approfondi

## Nature des mesures AVDL



- Dans le logement
- Accès au logement
- Relogement

### **LES PUBLICS :**

L'action AVDL est destinée à toute personne nécessitant un soutien à l'accès puis au maintien dans un logement. Les ménages sont orientés par le SIAO Drôme.

- Personnes vivant dans la rue, squat ou encore hébergées chez des tiers (y compris membres de la famille)
- Personnes vivant en logement autonome dans le parc locatif public ou privé

### **UNE SITUATION :**

Madame C. a été hébergée avec sa fille dans le cadre d'un accueil en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Elle accueille son aînée, un week-end sur deux et une semaine sur deux pendant les vacances scolaires.

Suite à des violences conjugales, madame a dû quitter son logement autonome avec sa fille. Elle fût hébergée quelques temps chez sa mère, mais la situation n'étant pas pérenne, une demande d'hébergement a rapidement été instruite.

Lors de son accompagnement CHRS, une demande de logement social a été constituée et madame a rapidement accédé à un logement autonome dans le parc public.

Une mesure AVDL fût prescrite afin de sécuriser son accès au logement.

L'accompagnement dont madame bénéficie permet de la soutenir dans ses différentes démarches administratives : maintien dans le logement autonome, soutien dans la gestion administrative et budgétaire, entretien du logement, recherche d'emploi, soutien à la parentalité, etc.

Madame est dynamique et volontaire dans cet accompagnement. Elle a inscrit sa fille à la crèche et est en attente d'une place disponible. Ce temps d'accueil lui permettra de reprendre ses cours de code de la route et ainsi passer son permis de conduire, mais également de s'inscrire activement dans une recherche d'emploi.

### **REFERENTS EDUCATIFS: Travailleurs sociaux**

*Marine MEYNIAL - Caroline MATHON - Christophe CREMER - Gilles DEVORT*

### LES OBJECTIFS

- Amener à une autonomie personnelle et sociale.
- Offrir un hébergement ponctuel et adapté
- Etablir les liens avec l'environnement local et les autres acteurs de terrain pour des suivis spécifiques
- Protéger et orienter les personnes accueillies
- Accompagner la mise en place d'un projet individuel visant à une insertion sociale



### EN PRATIQUE

Les personnes sont orientées par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Elles sont accueillies dans des logements individuels meublés et entretenus par l'association. Elles s'acquittent d'une caution et d'une participation financière. Elles signent un contrat de séjour de 6 mois renouvelables.

Elles bénéficient d'une rencontre par semaine avec un travailleur social référent afin d'élaborer leur projet individuel et de le mener au mieux.

### LES PUBLICS

Les personnes accueillies sont majeures (homme, femme, couple, avec ou sans enfant), sans logement. Elles connaissent d'importantes difficultés : sociales, économiques, familiales, de santé, d'accès aux droits ou encore victimes de violence. Elles ont besoin d'un accompagnement social global, régulier et fréquent.

### EN CHIFFRES

Entrées et sorties CHRS  
2021



Composition familiale 2021



## **UN EXEMPLE DE SITUATION**

Madame B est arrivée en France en 2016 avec trois de ses cinq enfants. Madame vient de Côte d'Ivoire où elle avait un logement autonome avec sa famille. Deux de ses cinq enfants sont restés au pays, dans la famille de madame.

A son arrivée, madame a rapidement fait les démarches pour obtenir un titre de séjour et a obtenu une carte de résident en 2020, avec le statut de « réfugiée ivoirienne ».

La famille a été accueillie à l'HU26 de l'ANEF dans le cadre d'un hébergement d'urgence de 2016 à août 2021, le temps d'obtenir sa carte de résident.

Depuis le 20/08/2021, madame a intégré un hébergement en CHRS-I sur Montélimar avec ses enfants. Une demande de regroupement familiale a été instruite par ses soins, et avec l'aide des travailleurs sociaux de l'HU26. Cette demande a été acceptée et ses deux enfants sont arrivés en France fin décembre 2021 avec un visa. Désormais ses cinq enfants sont scolarisés et intégrés sur le secteur de Montélimar. De plus, madame a accouché en décembre de son sixième enfant.

La famille vit donc actuellement à sept dans un hébergement temporaire.

Madame est en recherche d'emploi ou de formation pour la fin de son congé maternité. Sa fille est inscrite à la crèche, ce qui va lui permettre de faciliter ses recherches. Elle est en lien avec la mission locale et pôle emploi.

Le but de l'accompagnement dont la famille bénéficie est de trouver un logement adapté sur le secteur de Montélimar. Il permet de la soutenir dans ses différentes démarches administratives : accès à un logement autonome, soutien dans la gestion administrative et budgétaire, entretien du logement, recherche d'emploi, etc...

Concernant l'hébergement actuel, la famille est autonome dans la gestion de son quotidien. Elle est à jour et assidue dans le paiement du loyer et elle entretient convenablement son domicile.

Les demandes de logements sociaux sont effectuées et l'enregistrement SIPO validé. Cependant pour l'instant leur dossier n'est positionné sur aucune commission d'attribution.

Compte tenu du contexte familial et de la durée de prise en charge en hébergement il devient urgent que la famille accède à un logement autonome, ce qui faciliterait une certaine stabilité familiale.

A ce jour, aucune solution de logement adapté à leur situation ne leur a été proposée.

## **REFERENTS EDUCATIF**

Marine MEYNIAL, Caroline MATHON, Gilles DEVORT, Christophe CREMER.

# RAPPORT D'ACTIVITE

## ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS

### LES OBJECTIFS :

- Assurer un accompagnement de type CHRS détaché de la question des murs : sans logement, en entrée dans le logement, dans un logement...
- Proposer un accompagnement adapté, en libre adhésion et sans durée prédéfini auprès des personnes/ménages. S'appuyer sur un partenariat diversifié en fonction des besoins.



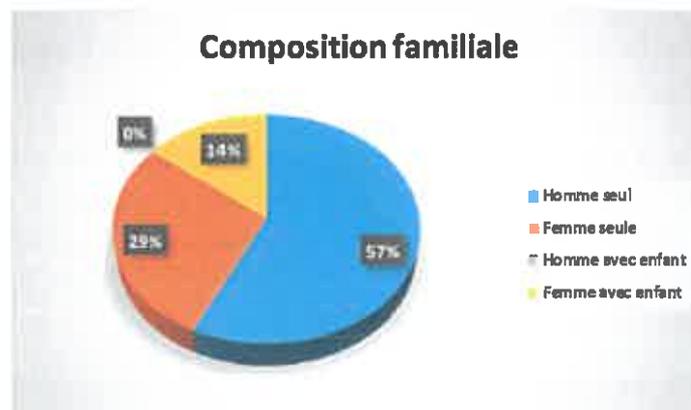
### EN PRATIQUE :

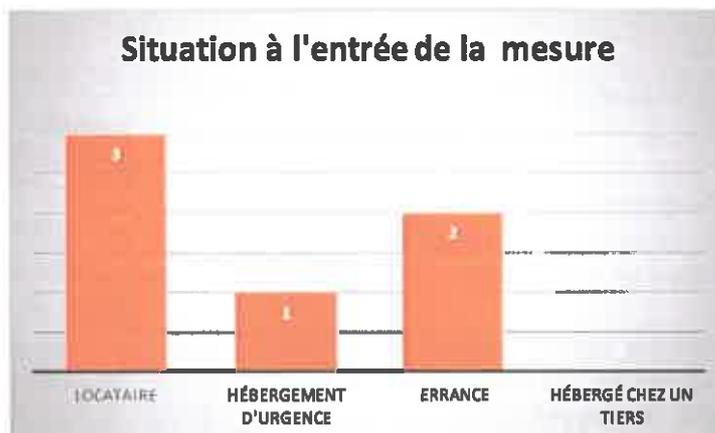
L'accompagnement hors les murs est un dispositif pluridisciplinaire pouvant porter sur l'ensemble du public recourant au secteur Accueil, Hébergement, Insertion. Il n'est pas réservé à des publics spécifiques. La pluridisciplinarité implique notamment la mobilisation d'un réseau d'acteurs : services sociaux de secteur, associations, professionnels de santé, de l'emploi, etc.

L'accompagnement hors les murs touche tous les domaines de la vie de la personne, il n'est pas uniquement ciblé sur le logement, mais le travailleur social et la structure référente ne sont pas les seuls intervenants : ils font appel à des partenaires à même de couvrir les divers besoins de la personne accompagnée.

### EN CHIFFRES

L'EMLT a un agrément pour 4 mesures AHM. En 2021, 7 ménages ont été accompagnés sur une durée moyenne de 8 mois.





### **LES PUBLICS :**

L'AHM est destiné aux personnes en errance et aux personnes sortant de structures d'hébergement ou de logement temporaire vers le logement afin de favoriser le maintien durable dans le logement. C'est un accompagnement individualisé, basé sur les besoins et les attentes évalués avec la personne.

### **SITUATIONS :**

#### Situation 1

Madame G est âgée de 58 ans, en errance depuis plusieurs années. Elle a été orientée sur la mesure AHM en novembre 2021. Elle est actuellement logée par l'hébergement d'urgence de Montélimar. Madame G. est sous mesure de protection.

Madame a des problématiques psychiques qui ont pu entraîner quelques difficultés pour entrer en relation les travailleurs sociaux et adhérer à l'accompagnement. Son accompagnement a été interrompu par des allers-retours à l'Hébergement d'Urgence de l'ANEF et des moments d'errance.

Suite à divers entretiens avec les partenaires qui englobent l'accompagnement de Madame G, la mesure AHM se fixe en deux objectifs principaux :

- Accompagner Madame dans les gestes quotidiens liés à l'habitat (l'entretien de sa chambre à l'hôtel...) : capacité à habiter un logement.
- Accompagner Madame à créer du lien social vers l'extérieur : capacité à se socialiser.

Les différents partenaires appartenant au corps médical ont pour mission d'accompagner Mme au soin psychique et physique. Ce volet est à travailler en priorité afin de pouvoir l'orienter par la suite vers un logement autonome ou adapté à ses besoins.

Actuellement ces acteurs du secteur médical parviennent à collaborer et à faire adhérer Mme à un projet de soin. Au fil du temps de la relation et de la réalisation du projet de soin on pourra alors accompagner Madame G. autour de la question du logement. Les perspectives sont orientées vers un logement autonome avec un éventail de soutien au domicile et de soin (auxiliaire de vie, IDE et EMSR) ou vers un logement adapté à ses besoins (un semi-collectif par exemple).

### Situation 2

Madame G. est âgée de 37 ans. Madame vit avec ses deux enfants et sa mère en situation de handicap. Madame a été orientée par son assistante sociale du CMS pour bénéficier d'un accompagnement sur l'accès à un logement, la gestion administrative ainsi que la gestion du budget. Madame vivait dans un T2, logement inadapté au regard de la composition familiale.

Un travail sur le relogement a été effectué et Mme a été active dans les recherches. La demande de logement social a été réalisée ainsi qu'un DALO. Une proposition de logement a été faite à Mme qui l'a accepté. Mme a été autonome dans son accès au logement et nous a sollicité pour des démarches administratives précises (exemple LOCA PASS).

**REFERENTS EDUCATIFS : Adeline ARCHINARD – Flora MAHTEU**



**DIACONAT  
PROTESTANT**

## **Rapport d'activité**

**ASLL 2021**

### **I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :**

**RAISON SOCIALE** association Diaconat Protestant – Service Entraide Montélimar Le Teil

**Objet de l'Association :** *Lutte contre l'exclusion et réinsertion sociale.*

**Adresse – Siège Social :** 97 rue Faventines

**Code postal :** 26000 - **Ville :** VALENCE

**Tél :** 04 75 78 29 30

**Fax :** 04 75 56 77 58

**@ :** [accueil@diaconat26-07.org](mailto:accueil@diaconat26-07.org)

**N° Siret :** 779 469 691 00249

**Membres du Bureau :**

**Président :** Jean-Jacques BOSC

**Trésorier :** Guy SERRE

**Secrétaire :** Jocelyne STEHLY

**Responsable salarié de l'Association :**

**Nom :** Michel GALIANA

**Adresse :** 18, chemin de Géry 26200 MONTELIMAR

**Tél :** 06.70.31.17.66

**@ :** [m.galiana@diaconat26-07.org](mailto:m.galiana@diaconat26-07.org)

**Référents:**

**Nom :** Alexandra KOLCZAK – Delphine ALIAS

## **II - INTITULE DE L'ACTION :**

### **ASLL - Accompagnement social lié au logement**

#### **DÉFINITION :**

L'accompagnement social lié au logement vise à favoriser l'accès, la recherche ou le maintien dans le logement des personnes accompagnées, dans une perspective d'insertion durable.

Cet accompagnement est avant tout centré sur le ménage dont il vise à développer les capacités d'autonomie et d'intégration afin de se maintenir ou d'accéder à un logement adapté. Il est subordonné à l'adhésion et à la coopération du ménage.

**Date de début : 01/01/2021    Date de fin 31/12/2021**  
**Lot 5 / Secteur Montilien / 60 mesures en file active**

Action Individuelle :

Entrées/Sorties permanentes

### **III- Nombre de mesures réalisées :**

**Nombre de mesures sur l'année : 234**

	<b>Nombre de mesures</b>
<b>Diagnostic</b>	<b>100</b>
<b>ASLL Recherche</b>	<b>39</b>
<b>ASLL Accès</b>	<b>21</b>
<b>ASLL Maintien</b>	<b>74</b>
<b>Total</b>	<b>234</b>

<b>Nombre de VAD</b>	<b>Nombre de RV bureau</b>	<b>Rencontres tripartites</b>
<b>Réussis : 226</b>	<b>Réussis : 576</b>	<b>Réussites : 59</b>
<b>Echecs : 21</b>	<b>Echecs : 208</b>	<b>Echecs : 16</b>

## **IV- ÉVALUATION :**

### **Au préalable, la phase de diagnostic :**

Elle débute par la rencontre tripartite organisée par le prescripteur qui prend contact avec l'Entraide et le ménage, pour présenter l'action, le cadre de l'accompagnement (notamment l'adhésion), les objectifs de la mesure. Cette rencontre permet le passage de relais et de clarifier le rôle de chacun.

Le travailleur social prescripteur fait donc un état des lieux des difficultés.

Cette phase de diagnostic est indispensable pour permettre à la famille de formuler ce qu'elle souhaite et ce qu'il est possible de faire, réajuster les désirs de la famille à la réalité, définir avec elle les objectifs et les moyens pour les atteindre.

L'organisme social à l'origine de la demande d'accompagnement reste informé de la situation tout au long de la mesure d'accompagnement par la transmission des différents documents par mail, par des appels téléphoniques ou des rencontres physiques.

Les interventions sont coordonnées dans le respect des missions de chacun.

**Pour 2021, 100 diagnostics ont été réalisés**

La phase de diagnostic de deux mois est finalisée par une fiche synthèse qui va établir la nécessité d'une poursuite ou pas vers une mesure d'accompagnement.

Pour cette année, il n'a pas été préconisé de suite à 21 diagnostics.

	<b>Effectif</b>
<b>Usagers jamais rencontrés</b>	9
<b>Refus du ménage</b>	5
<b>Mesures inadaptées</b>	7
<b>Total</b>	21

A l'issue du diagnostic, nous avons préconisé une poursuite de mesure en fonction de la problématique logement repérée, qui peut-être de la recherche, de l'accès ou du maintien. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de notre file active / mois au cours de l'année 2021.

Il indique le nombre de mesures différentes par mois, sachant qu'un ménage peut sur le même mois passer d'une mesure accès à une mesure maintien par exemple.

	Diagnostic	ASLL Accès	ASLL Maintien	ASLL Recherche
<b>Janvier 2021</b>	26	3	30	17
<b>Février 2021</b>	24	5	31	18
<b>Mars 2021</b>	19	5	24	20
<b>Avril 2021</b>	19	9	23	15
<b>Mai 2021</b>	19	12	26	14
<b>Jun 2021</b>	21	13	29	9
<b>Juillet 2021</b>	21	13	31	8
<b>Août 2021</b>	20	12	22	8
<b>Septembre 2021</b>	34	9	29	11
<b>Octobre 2021</b>	24	9	38	10
<b>Novembre 2021</b>	32	6	31	11
<b>Décembre 2021</b>	22	4	28	9
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>342</b>	<b>150</b>

Les besoins évoqués par les ménages au cours de cette année sont :

	Nombre
<b>Accès aux droits</b>	38
<b>Appropriation du logement</b>	18
<b>Demande administrative</b>	232
<b>Gestion budgétaire</b>	178
<b>Médiation locative</b>	21
<b>Orientation aux soins</b>	7
<b>Recherche logement</b>	111

Le travailleur social réalise un accompagnement social et régulier tous les 15 jours à domicile ou au bureau. En fonction de la situation, il est possible de rencontrer l'utilisateur toutes les semaines. L'accompagnement social consiste à :

- Aider la personne à maîtriser son budget et traiter les difficultés financières.
- Soutenir le ménage dans ses démarches administratives.
- Permettre les ouvertures de droits.
- Conseiller sur la gestion du quotidien, informer et orienter si nécessaire.
- Veiller à l'appropriation du logement et à son entretien ainsi qu'au respect du contrat locatif.
- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle avec un rôle de médiation si besoin.
- Apporter une écoute active.

## **L'ORIGINE DES DEMANDES DES MESURES ASLL :**

Pour une grande majorité, les travailleurs sociaux de secteur prescrivent les mesures. On trouve aussi des mesures demandées par SET à l'occasion d'une demande d'aide financière dans le cadre du FULH. Ces ménages ne sont pas tous connus du secteur. Ils n'ont pas de suivi, mais ils peuvent être en grosse difficulté. L'adhésion à la mesure n'est pas toujours aisée, car les personnes sont moins préparées à être accompagnées. Quelquefois, elles se sentent obligées d'accepter l'accompagnement de crainte de ne pas avoir l'aide financière demandée. En revanche, quand le lien se crée, l'accompagnement peut apporter des solutions pour améliorer le cadre de vie et donner l'envie de changement.

## **CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTES MESURES :**

### **ASLL Recherche : 150 mesures**

L'objectif de cette mesure est d'accompagner les ménages en les aidants à acquérir les outils nécessaires à la recherche d'un logement.

Cela passe par une aide dans les choix à faire concernant le type de recherche à effectuer (type de logement, secteur, budget...)

Les motifs de la recherche de logement peuvent être de plusieurs ordres : loyers et charges trop élevés (logements énergivores), séparation, décès, changement du montant des ressources, changement du secteur géographique, et enfin, expulsion locative.

Une aide à la recherche sera menée avec le dépôt d'une demande de logement social systématique qui permettra l'inscription des ménages au fichier des familles mal logées s'ils relèvent de ce dispositif. Contact avec les agences, bailleurs privés, accompagnement de visite de logement, instruction FULH accès, les ouvertures de compteur, changement d'adresse et assurance habitation.

Les difficultés rencontrées lors de la recherche sont liées à l'absence de garant, des ressources modestes et/ou précaires et un manque d'information sur les démarches.

Mais aussi, on note des difficultés dans l'organisation du déménagement et pour le versement du dépôt de garantie avant la signature du bail.

Concernant ces dernières difficultés, nous avons la possibilité de solliciter le Fonds social de notre association qui via un dossier de demande peut avancer les dépôts de garantie (à la demande du travailleur social), qui sera remboursé par le versement en direct du FULH accès.

La question de la recherche logement se discute tout au long des différents accompagnements. Au cours de l'année 2021, les motifs évoqués pour un changement sont les suivants :

	Effectif
<b>Rupture familiale ou conjugale</b>	20
<b>Problème de voisinage</b>	3
<b>Loyer et/ou charges trop chers</b>	45
<b>Logement insalubre / indécents</b>	10
<b>Logement inadapté (handicap)</b>	31
<b>Hébergement famille ou tiers</b>	16
<b>Expulsion</b>	33

### **ASLL Accès : 100 mesures**

L'objectif de cet accompagnement est de soutenir les familles éprouvant des difficultés de d'ordres divers (premier logement, rupture familiale, problématique de santé, budgétaire...) à accéder dans de bonnes conditions au logement.

Les principaux objectifs de cette mesure sont :

- **Le soutien à la gestion locative** qui se traduit par un accompagnement à la signature du bail, être présent lors de la réalisation de l'état des lieux, une aide à l'ouverture des compteurs d'énergies, assurance habitation, changement d'adresse ...
- **l'appropriation du logement** qui va de l'aide à l'apprentissage de l'entretien d'un logement, l'aménagement de celui-ci, l'utilisation des équipements, mais aussi favoriser le lien social avec l'environnement proche (voisin, associations de quartier) afin de permettre au ménage de se sentir bien dans son lieu de vie
- **amener à une gestion autonome des charges** au travers d'informations données sur la gestion des flux, de conseils de bonne utilisation des équipements et la mise en place de prélèvements automatiques des charges.
- **accompagnement budgétaire** par la recherche de solutions pour traiter les dettes (dépôt de dossier de surendettement), orientation pour des aides financières voire demande de prêts auprès de la CAF, du Fonds social de l'Entraide qui fait aussi des dons, vers des associations caritatives, orientation vers le référent RSA pour une allocation d'insertion. Parallèlement, un travail est mené sur l'apprentissage de la gestion budgétaire. Quelquefois les situations sont tellement dégradées qu'il est envisagé une orientation vers une mesure de protection de type : curatelle, tutelle, MASP.
- **Demande de SIAO** : en fonction de la situation des personnes, notamment pour celles qui sont expulsées, il n'y a pas d'autres solutions que de faire une demande d'hébergement auprès du SIAO. Cette démarche pourra permettre à la personne de

bénéficier d'un logement et d'un accompagnement adapté. Elle pourra se poser et mettre à plat sa situation budgétaire. Le problème est le délai de réponse du SIAO.

### **ASLL Maintien : 342 mesures**

L'objectif de l'ASLL maintien est de permettre aux ménages de régler leurs difficultés afin de prévenir entre autres un fort endettement, des coupures d'énergie, les expulsions ou si cela est déjà le cas de permettre une résolution complète ou partielle de ces difficultés.

Pour cela nous avons plusieurs modalités d'intervention :

- Travailler sur le budget : nous aidons le ménage à établir un budget en tenant compte de ses ressources, des charges fixes mensuelles. Nous évaluons aussi les dépenses liées à l'alimentation, à l'hygiène et au tabac afin d'être au plus juste de leurs dépenses quotidiennes.
- Nous intervenons aussi dans la régularisation des dettes de loyer en améliorant les relations avec le bailleur, en proposant un plan d'apurement et en amenant une vigilance sur l'importance du respect du paiement du loyer courant.

Mais nous constatons que la dette locative est souvent révélatrice d'autres dettes, il s'agira de les traiter et si leurs nombres et leurs montants sont trop élevés, de déposer un dossier de surendettement.

- Prévenir et/ou accompagner à l'expulsion : cette question du maintien du logement est quasi systématiquement abordée. En fonction des situations, nous allons mettre en œuvre des actions diverses : médiation avec bailleur, demande aide financière, demande apurement, dépôt d'un dossier de surendettement, accompagnement au tribunal, diagnostic de la situation pour la CCAPEX, voire même le dépôt d'un dossier SIAO en cas d'expulsion pour éviter la mise à la rue...

À noter que les dettes peuvent être symptomatiques d'autres difficultés telles que des problématiques familiales, de santé (addiction, maladie mentale)...

### ***Le public :***

Le public visé par l'ASLL concerne tout ménage, sans critère de ressources, éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir. Ces personnes cumulent souvent diverses problématiques : isolement, surendettement, logement inadapté, addictions, difficultés familiales, santé (psychiatrie), problèmes de comportement. Elles sont généralement accompagnées et orientées par des assistantes sociales de secteur.

Cela fait quelques années que le constat reste identique. La majeure partie de nos accompagnements se composent de familles monoparentales et de personnes isolées. Nous constatons que ce public est majoritairement féminin. L'ASLL couvre une large mixité générationnelle puisque nous avons accompagné des personnes âgées de 19 ans et 89 ans. La problématique logement n'a pas d'âge ; elle est différente mais présente.

### Ressources principales des ménages

	Début de mesure		Fin de mesure	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
<b>AAH</b>	20	6.30%	15	6.60%
<b>Allocations familiales</b>	43	9.20%	19	8.30%
<b>ASS</b>	8	3.80%	11	4.80%
<b>APL/AL</b>	79	20.80%	43	18.80%
<b>Chômage</b>	25	8.30%	20	8.70%
<b>Formation</b>	3	0.40%	2	0.90%
<b>Pension / Retraite</b>	22	10.40%	28	12.70%
<b>Pension Alimentaire</b>	3	2.50%	4	1.70%
<b>Prime Activité</b>	11	3.80%	11	4.80%
<b>RSA Socle</b>	45	15.40%	34	14.80%
<b>Salaire</b>	48	12.10%	32	14%
<b>Sans ressources</b>	2	1.30%	1	0.40%
<b>Indemnités journalières</b>	13	5.80%	8	3.50%

### **Exposé d'une situation :**

Nous avons rencontré M X au mois de novembre 2020. Il a été orienté vers notre service par l'association SET. M X sollicitait une aide financière dans le cadre du FULH énergie. Lors de la première rencontre, nous fixons des objectifs d'intervention : travailler sur le budget et changer de logement.

M X est bénéficiaire du RSA. Il a pour projet de faire une formation pour devenir cariste et passer le diplôme du CACES. Il est en contact avec Pôle emploi.

M X habite un appartement qui se situe dans le centre-ville de Montélimar. Il affirme que l'immeuble a été endommagé suite au séisme de novembre 2019. Il a interpellé le propriétaire mais ce dernier ne s'est pas déplacé pour vérifier l'état de son logement. M X n'est pas satisfait de son logement car il se plaint d'une part des dépenses énergétiques par rapport à la surface de son logement (il paye 80€ / mois pour un 19m2) et d'autre part, il y a de fortes odeurs de cuisson qui émanent du fast-food qui se trouve en-dessous de son appartement. Nous lui proposons de faire intervenir l'organisme CEDER afin de réaliser un diagnostic énergétique de son logement. A l'issue de ce diagnostic, l'organisme nous interpelle et confirme qu'il n'y a ni isolation, ni système de ventilation dans le logement de M X. Par ailleurs, l'intervenant alerte

sur la dangerosité de vivre dans ce logement car il y a des fissures au plafond, au plancher et sur le balcon.

Avec ces éléments, nous interpellons le service de la mairie « hygiène et sécurité des bâtiments privés ». Ils se mettent en contact avec SOLIHA et le propriétaire. Une visite du logement est organisée au mois de juin pour constater l'état de dangerosité du logement.

Les responsables ont demandé au propriétaire de réaliser dans les plus brefs délais les travaux de rénovation. Il a été demandé à M X de quitter les lieux, d'une part pour sa sécurité et d'autre part, il était en dette de loyer.

En parallèle de toutes ces démarches, nous avons fait une demande de logement social ainsi que l'inscription au Fichier Mal Logé. Ces dossiers étaient accompagnés des différentes démarches en cours citées ci-dessus. Au mois de septembre, il obtient une attribution de logement par le bailleur social Montélimar Agglomération Habitat. Il emménage dans un T2 dans le quartier de Maubec. M X fait sa lettre de résiliation de bail et s'installe dans son nouveau logement.

De plus, M X a validé sa formation de cariste et le CACES. Il a déposé de nombreuses candidatures dans les agences d'intérim. Depuis le mois d'octobre, il travaille à Loriol, à la plateforme logistique d'Intermarché.

L'ASLL a pris fin au mois de novembre 2021. Nous avons pu constater qu'en une année d'accompagnement, la situation de M X s'est considérablement améliorée. Nous avons créé une relation de confiance avec M X ; il a été acteur de son accompagnement et tous les efforts fournis ont été récompensés. Le bilan de cet accompagnement est très positif et valorisant pour M X.

## **LE PARTENARIAT :**

Pour répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées, nous travaillons en partenariat avec :

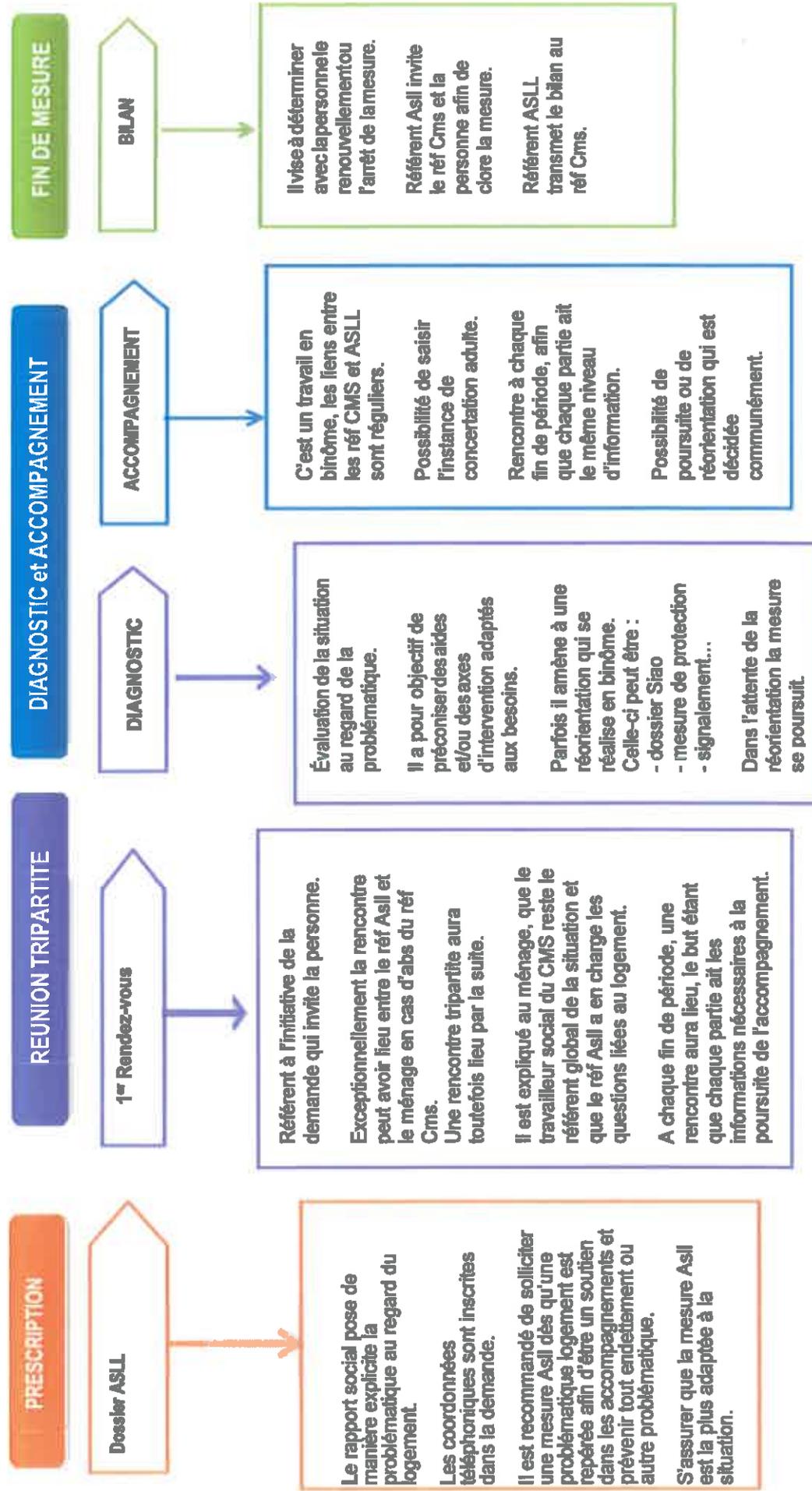
- CMS : nous avons développé un partenariat privilégié. Vous trouverez en pièce jointe un schéma explicatif concernant nos relations professionnelles
- CCAS (aides alimentaires et financières)
- Bailleurs sociaux (liens et négociations)
- Mission locale
- Pôle emploi
- CPAM (gestion dossiers CMUC et questions diverses)
- Associations diverses : SET, Action logement, Cap emploi, APTE et Drome insertion, Marcel Pagnol, CLCV, services à la personne dans le cadre PCH (par exemple), Montélovélo, Secours Populaire, Centre de ressources, écrivain public, UFC Que choisir...
- La CAF
- CMP, infirmiers EMPP, ANPAA, TEMPO, accueil santé de l'Entraide.

- **Le CEDER : dans le cadre de notre partenariat via le Département, nous allons proposer en 2022, 8 ateliers, de manière conjointe, en faveur de notre public et celui du CMS sur le thème de l'énergie.**

**Nous comptons également sur les bénévoles de l'Entraide qui proposent et préparent des colis alimentaires aux personnes accompagnées sur prescription du travailleur social référent.**

**Nous avons développé un partenariat privilégié avec le Centre médico-social. Ci-joint, le schéma explicatif :**

Un accompagnement en binôme qui se décline en 4 étapes.



## Moyens mis à disposition pour l'ASLL

- Une équipe de travailleurs sociaux qualifiés et un travail en partenariat constant.
- Des entretiens réguliers au domicile et dans nos locaux et des accompagnements physiques dans les démarches quand la situation le justifie
- Rappel des différents types de mesure : ACCES 6 mois / RECHERCHE 4 mois / MAINTIEN 6 mois renouvelable 1 fois.

## **ACTION COLLECTIVE :**

L'accompagnement au quotidien nous confronte à rencontrer des personnes de plus en plus isolées et en manque d'interaction. Alors, pour clore l'année 2021, sur une note de gaité, nous avons invité les personnes accompagnées pour un petit déjeuner gourmand en date du 6 décembre. De nombreuses femmes étaient présentes avec une grande mixité générationnelle. Cette transversalité a permis de faire émerger des propositions en termes d'entraide, de mobilité et de parrainage. Les personnes souhaitent renouveler ces échanges de façon ludique. Elles ont proposé des temps de jeux de société, des promenades, des pique-niques. A voir ce qui sera possible de proposer et d'organiser pour l'année 2022.



### ☺ LES LUNDIS GOURMANDS ☺

Nous vous invitons à venir partager un moment sympathique autour d'un petit déjeuner gourmand, le :

**LUNDI 6 DECEMBRE A 9H**

Au 18, chemin de Géry. 26200 Montélimar



## Évaluation des mesures ASLL terminées au 31/12/2021 :

Au préalable, nous tenons à souligner le travail en étroite collaboration avec l'adjoint logement et les secrétaires du pôle logement. Nous pouvons les interpeller en cas de difficultés ou de questionnement au sujet d'une situation. De plus, jusqu'au mois de septembre, nous organisons des rencontres individuelles avec l'adjoint logement, tous les 2 mois, afin d'évoquer l'ensemble des situations. Ces temps d'échanges nous permettaient de prendre du recul par rapport aux problématiques des situations exposées.

En septembre, nous avons accueilli une nouvelle cheffe de service avec qui nous avons mis en place des nouvelles méthodes de travail. Ainsi, nous organisons tous les mois des réunions de service ASLL et nous avons la possibilité d'évoquer avec elle, les situations qui nous mettent en difficulté. Depuis nous nous réunissons avec l'adjoint logement, 1 fois par trimestre afin d'évoquer les situations les plus complexes.

### Les objectifs atteints en 2021

	Effectif
<b>Totalement</b>	132
<b>Partiellement</b>	38
<b>Non atteints</b>	10
<b>Total</b>	180

Orientation en fin de mesure	Effectif
<b>Relais avec le secteur</b>	27
<b>Pas de nécessité de relais</b>	24
<b>Arrêt pour manque de coopération</b>	17
<b>Total</b>	68

## **CONCLUSION**

L'ASLL est un service proposé en faveur des personnes qui souhaitent réellement s'investir dans un accompagnement. Cet investissement est ancré par le principe de l'adhésion libre. La porte d'entrée de l'ASLL est la problématique du logement mais lors de l'accompagnement, nous traitons l'ensemble des problématiques (santé, budget, emploi) car elles représentent des freins que ce soit dans l'accès, la recherche ou le maintien dans le logement. La régularité des rendez-vous favorisent l'avancée des situations et nous permettent de créer une relation de confiance avec les personnes.

Nous sommes conscients que le logement est le pilier de l'insertion. L'ASLL œuvre dans cette direction et il nous semble important de nous inspirer de l'Abbé Pierre qui affirmait : *« Gouverner, c'est d'abord loger son peuple »*.

Bilan élaboré par l'équipe éducative et la Direction.

---

# Accueil Santé Rapport d'activité 2021

---



**14 Chemin de Gery – 26200 MONTELMAR**

**Emma Dreneau, Infirmière D.E**

**Marine PARRA, secrétaire**

---

## *SOMMAIRE*

---

<b>Les objectifs .....</b>	<b>page 1</b>
<b>Le public accueilli.....</b>	<b>page 1</b>
<b>Rencontres, réunions, formations.....</b>	<b>page 2</b>
<b>En pratique.....</b>	<b>page 2-3</b>
<b>Planning Accueil Santé.....</b>	<b>page 4</b>
<b>Les chiffres en 2021.....</b>	<b>page 4-5-6-7</b>
<b>Constats.....</b>	<b>page 8</b>
<b>Actions mises en place.....</b>	<b>page 9</b>
<b>Gestion de la crise sanitaire.....</b>	<b>page 9</b>
<b>Points négatifs à améliorer.....</b>	<b>page 10</b>

## **ANNEXE**

---

## ***Les objectifs :***

---

- Favoriser l'accès aux soins du public accueilli et engager un travail de prévention et d'information
- Orienter le public accueilli vers les établissements de soins adaptés à leurs problématiques
- Travailler en partenariat pour l'accès aux soins des personnes en situation d'exclusion et de précarité
- Réorienter les personnes sur le droit commun pour ce qui est de l'accès aux soins
- Favoriser l'insertion par la santé de public en difficultés passagères, en situation de précarité, voire d'exclusion
- Consolider toute démarche d'insertion en levant les freins liés à la prise en charge de la santé
- Proposer des actions de prévention

---

## ***Le Public accueilli :***

---

Notre public est composé de personnes fragiles, vulnérables de par leur précarité sociale, psychique, physique et administrative.

Dans ce contexte défavorable, les personnes démunies peuvent souffrir à des degrés divers et peuvent présenter des problèmes de santé bien souvent accentués par des pratiques addictives et l'absence de médecin traitant.

Nous rencontrons toujours un nombre progressif de personnes ayant des difficultés dans les domaines de la psychiatrie et/ou addictologie parfois avec un diagnostic déjà établi.

Nous continuons à rencontrer toujours plus de personnes qui viennent en raison des difficultés d'accès à un médecin généraliste.

Le travail en partenariat continue à être indispensable pour répondre au mieux à ces problématiques ciblées.

---

## ***Rencontres, réunions, formations :***

---

**Le travail de l'infirmière de l'accueil santé est un poste essentiel de coordination.**

**Outre avec l'équipe pluridisciplinaire des permanences « Accueil Santé », l'infirmière doit communiquer et assurer un rôle d'interface avec les acteurs de terrain constituant le maillage social, médico-social et sanitaire.**

**Ce maillage est essentiel, car garant de la qualité de la prise en charge globale de la personne accueillie.**

**Pour cela, en 2021, l'infirmière a participé aux évènements suivants :**

- **Réunion d'équipe « Accueil Santé » : 25/01/2021, 15/06/2021 et 09/11/2021**
- **Réunion Cellule COVID Diaconat 1 fois par trimestre**
- **Rencontre chaque semaine avec l'équipe EMPP (conventionnement avec le Diaconat)**
- **Formation « Animation de réunion et faciliter la participation » le 25/02/2021**
- **Réunion « partenaires » organisée par l'Accueil Santé le 21/06/2021 (cf CR en pièce-jointe)**
- **COFIL PASS de Montélimar le 23/11/2021**
- **Formation CICADE « Droit aux séjours des étrangers » le 25/11/2021**
- **Rencontre avec l'architecte pour le projet d'agrandissement le 07/12/2021**
- **Formation TRODS VIH – VHB – VHC le 16/12/2021**

---

## ***En pratique :***

---

**Nous avons souhaité la bienvenue en début d'année à un nouveau directeur de pôle, Mr Galliana Michel, ainsi qu'à une nouvelle chef de service, Mme Bethoux Julia, arrivée cet été.**

**Notre action est menée par une équipe pluridisciplinaire qui assure des permanences à proximité des locaux de l'Entraide Montélimar – Le Teil.**

**L'accueil y est inconditionnel.**

**Nous avons débuté l'année avec 3 médecins bénévoles. Nous proposons donc à cette période 3 demi-journées de permanences médicales. L'équipe était alors composée également de 3 accueillantes bénévoles.**

**Un médecin a quitté l'accueil santé pour un poste rémunéré en février, heureusement remplacé sans délai. Puis, pour raisons personnelles, 2 autres médecins ont également quitté l'accueil santé en juin et en septembre.**

**Les permanences médicales ne fonctionnent donc actuellement qu'avec un seul médecin et deux accueillantes, tous bénévoles, ½ journée par semaine le mardi après-midi.**

**A ce jour, la permanence de l'Accueil Santé est ouverte 2 fois par semaine avec :**

- **1 Infirmière D.E salariée :** consultation en binôme avec le médecin, coordination partenaires, coordination travailleurs sociaux du Diaconat, gestion matériel médical, DASRI (gestion des déchets médicaux), gestion de la salle de soins, coordination des visites primo arrivants avec le service HUDA, gestion de la PHI et des vaccins, participation aux réunions associatives et partenariales
- **1 Médecin bénévole :** consultations et suivis médicaux
- **3 Intervenants en médecine complémentaire bénévoles :** kinésithérapeute, psychothérapeute, et ergothérapeute. La psychothérapeute met à disposition son cabinet libéral afin d'y recevoir les personnes suivies par le Diaconat
- **2 Accueillantes bénévoles :** accueil, orientation et enregistrement du patient
- **1 Travailleur social référent salarié :** coordination entre travailleurs sociaux et Accueil Santé
- **1 Agent d'entretien salarié :** désinfection et nettoyage des locaux

**Durant cette année 2021, une secrétaire du Diaconat Protestant a été mise à disposition de l'accueil santé plusieurs heures par semaines afin d'effectuer les tâches administratives et organisationnelles : gestion outils statistiques, création et mise en place des différents outils, aide à la rédaction du rapport d'activité, remplacement du bénévole accueillant si absence, gestion fournitures bureaux, envoi de courrier, prise de RDV médicaux.**

**Ce temps de secrétariat ne sera malheureusement pas reconduit en 2022. L'infirmière se verra à nouveau effectuer ces tâches de secrétariat.**

**La délivrance de médicaments continue à être possible grâce à PHI (Pharmacie Humanitaire Internationale) pour les personnes n'ayant pas de couverture maladie.**

## *Planning Accueil Santé :*

### Intervenants Accueil Santé au 1er janvier 2022

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				Infirmière Consultations Primo Arrivant	
				9h / 12h (3 RV) Kinésithérapeute Psychotérapeute	
Après midi		Accueillant bénévole			
		Médecin bénévole Accueil du public de 14h à 17h			
		Présence de l'infirmière 14h00 / 17h00			

## *Les chiffres en 2020 :*

### ❖ File active et sexes :

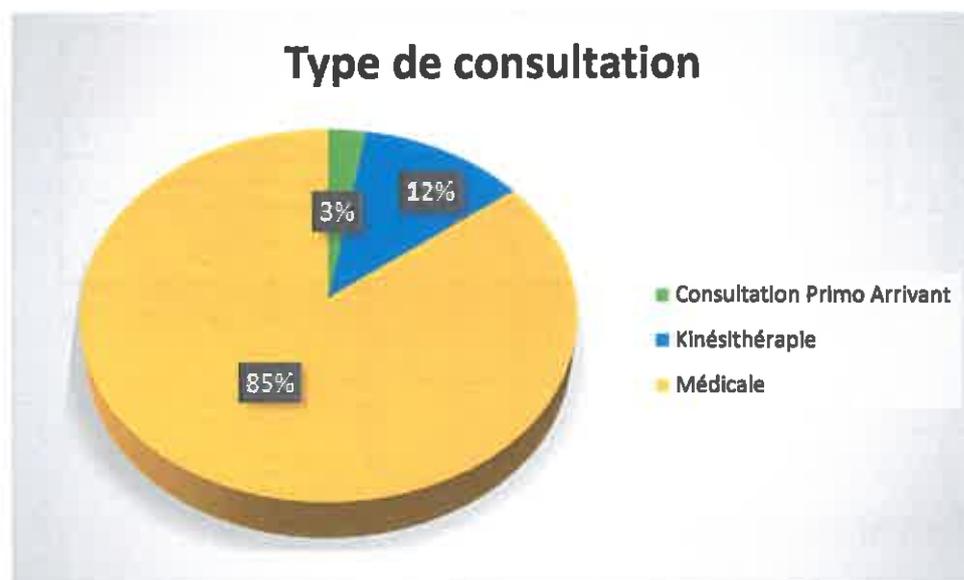
**Nous avons un total de 326 personnes accueillies en file active.**

**Nous constatons qu'il y a tout autant d'hommes que de femmes.**

	Effectif	Pourcentage
<b>Hommes</b>	191	58.59%
<b>Femmes</b>	135	41.41%
<b>Transgenres</b>	0	0%
<b>Total</b>	326	100%

### ❖ Type de consultations :

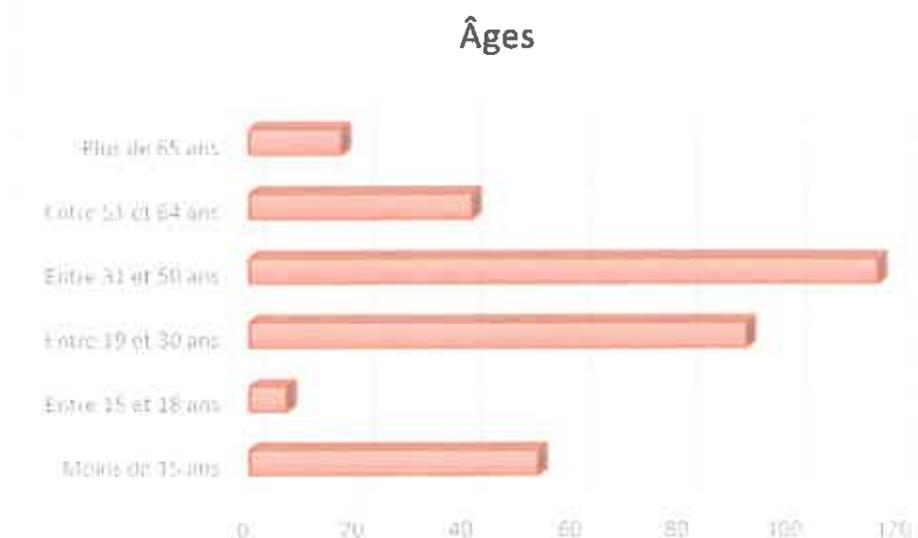
**Les consultations médicales couvrent 85 % des permanences.**



### ❖ Âges :

**Nous constatons que la tranche d'âge majoritaire est celle des 31/50 ans (35.5%).**

**L'Accueil Santé est malgré tout fréquenté par toutes les générations, les mineurs sont obligatoirement accompagnés.**



### ❖ Nationalités :

On constate une majorité de personnes hors Union européenne, ce qui nous amène à recourir de plus en plus fréquemment à l'interprétariat. Une fiche a été créée à cet effet : « suivi demande d'intervention d'un interprète ».

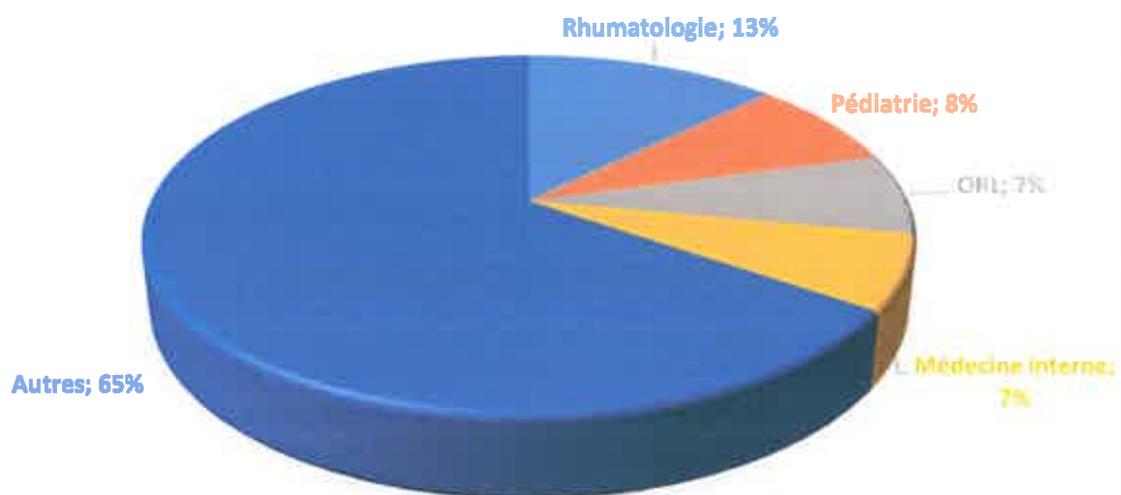
	Effectif	Pourcentage
Française	99	30.37%
Union européenne	71	21.78%
Hors Union européenne	156	47.85%
Total	326	100%

### ❖ Domaines médicaux :

En comparant les chiffres de l'année précédente, nous constatons une diminution des consultations « addictologie et psychiatrie ».

Cela est dû au travail partenarial mis en place pour orienter au maximum ces patients auprès des médecins spécialistes pour un suivi optimal.

### Synthèse des principaux motifs de consultations



## Détails des domaines médicaux

	Consultations 2021		Consultations 2020	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Addictologie	24	3.37%	95	9.87%
Bucco-dentaire	31	4.35%	63	6.54%
Cardio-vasculaire	31	4.35%	46	4.78%
Chirurgie digestive	0	0.00%	1	0.10%
Dermatologie	28	3.93%	28	2.91%
Endocrinologie	21	2.95%	33	3.43%
Gastro-entérologie / Hépatologie	40	5.62%	42	4.36%
Gynécologie / Obstétrique	18	2.53%	31	3.22%
Infectiologie	22	3.09%	7	1%
Médecine interne	47	6.60%	10	1.04%
Métabolisme et nutrition	1	0.14%	1	0.10%
Neurologie	38	5.34%	41	4.26%
Oncologie	1	0.14%	0	0%
Ophtalmologie	10	1.40%	9	0.93%
ORL	52	7.30%	43	4%
Pédiatrie	57	8.01%	74	7.68%
Pneumologie	23	3.23%	42	4.36%
Primo arrivants	20	2.81%	29	3%
Psychiatrie	28	3.93%	151	15.68%
Psychologie	1	0.14%	2	0.21%
Rhumatologie	91	12.78%	113	11.73%
Traumatologie / Orthopédie	23	3.23%	9	0.93%
Tuberculose	1	0.14%	1	0.10%
Urologie	13	1.83%	13	1.35%
Vaccination	24	3.37%	15	1.56%
Vasculaire	0	0.00%	2	0.21%
Divers	67	9.41%	62	6.44%
<b>Total</b>	<b>712</b>	<b>100%</b>	<b>963</b>	<b>100%</b>

### ❖ Consultations Primo Arrivants :

Nous avons débuté l'année 2021 sans médecin formé aux spécificités des consultations primo arrivants.

Grâce à la présence du Dr KELEDJIAN, médecin salarié des ACT/LHSS du Teil, nous avons pu reprendre ces consultations en septembre 2021, après une formation avec un médecin d'Asile.com à Valence. C'est bénévolement que le Dr KELEDJIAN propose d'effectuer ces consultations spécifiques.

Depuis lors, nous avons déjà reçu 16 personnes, et 8 sont sur liste d'attente.

### ❖ Consultations kinésithérapie :

Cette année, Mme NOURI Annie a réalisé 82 séances de kinésithérapie.

101 séances ont été prévues et 19 séances non pas été honorées par les patients. La problématique de la temporalité chez un public précaire se retrouve pour chaque praticien.

C'est donc une file active de 8 patients qui ont pu recevoir en moyenne une douzaine de séances chacun.

Ces patients sont orientés par le médecin de l'Accueil Santé, mais aussi par l'HUDA de Montélimar, le CCAS de Montélimar et ADOMA.

---

## *Constats 2021 :*

---

Grâce à la mobilisation de chacun (salariés et bénévoles), l'Accueil Santé a pu rester ouvert toute l'année afin d'accueillir les patients durant les confinements successifs.

Malgré l'ouverture du centre médical de santé de Montélimar (saturé très rapidement), chaque permanence se prolonge souvent hors horaires de fermeture et nous nous voyons refuser des patients à chaque permanence médicale.

Les listes d'attente sont toujours effectives concernant la kinésithérapie et les visites primo arrivants.

Nous sommes régulièrement sollicités par différentes associations concernant les visites primo arrivants. À ce jour, elles ne concernent que les personnes accompagnées par l'HUDA (hébergement d'urgence pour demandeur d'asile) du Diaconat Protestant à Montélimar.

La problématique bucco-dentaire et l'impossibilité de trouver un dentiste sur le bassin montilien mettent en exergue la problématique de l'antibiorésistance, stratégie nationale 2022-2025 du ministère des Solidarités et de la Santé.

---

## ***Actions mises en place :***

---

- ❖ **Formation des nouveaux bénévoles à l'utilisation des outils créés en 2020 :**
  - Enveloppe « RDV médical »**
  - Registre de traçabilité vaccination**
  - Fiche « liaison santé »**
  - Fiche « nouveau patient » traduite en plusieurs langues**
- ❖ **Visite d'un architecte en vue d'un agrandissement des locaux. Deux projets potentiels ont été créés et sont en attente de validation par la Direction générale**
- ❖ **Informatisation des « données patients » et formation de l'équipe afin de respecter les normes RGPD**
- ❖ **Achat d'une fontaine à eau avec gobelets recyclables, mis à disposition des patients et de leurs accompagnants**
- ❖ **Diffusion large d'annonce à la recherche d'un médecin bénévole qui viendrait soulager le médecin présent, et de tout autre bénévole qui souhaiterait s'impliquer à l'Accueil Santé**

**Nous avons rencontré plusieurs bénévoles qui souhaiteraient s'impliquer au cours de l'année 2022 : psychothérapeute, accueillants, sage-femme...**

**Nous espérons qu'ils pourront agrandir très prochainement notre équipe afin de proposer différentes compétences dans le domaine de la santé.**

---

## ***Gestion de crise sanitaire :***

---

**Tout comme en 2020, nous avons poursuivi les actions mises en place et en avons créé de nouvelles :**

- ❖ **mise en œuvre et actualisation régulière des protocoles associatifs et nationaux concernant la Covid 19**
- ❖ **promotion de la vaccination contre la Covid 19**
- ❖ **mise à disposition par l'ARS de test antigéniques, effectués par l'infirmière**
- ❖ **multiplication des consultations en lien avec le dépistage de la Covid 1**

## *Points négatifs à améliorer*

<b>POINTS NÉGATIFS</b>	<b>PERSPECTIFS</b>
<b>Manque cruel de médecin</b>	<b>Proposer une vacation afin de susciter des candidatures</b>
<b>Difficultés d'accès aux soins dentaires</b>	<b>Persévérer dans la recherche de dentistes partenaires</b>
<b>Fréquence des réunions entre les différents partenaires</b>	<b>Poursuivre l'organisation de rencontres partenaires de façon plus régulière</b>
<b>Absence de temps de travail secrétariat qui à ce jour est repris par l'infirmière</b>	<b>Financement d'un temps dédié au secrétariat Accueil Santé</b>
<b>Exiguïté des locaux</b>	<b>Attente validation du projet d'agrandissement</b>

Fait à Montélimar, le 05/05/2022

**Emma DRENEAU**  
INFIRMIÈRE  
ENTRAIDE MONTEILIMAR-LE TEIL  
ACT-LHSS-ACCUEIL SANTE

 ÉTABLISSEMENT DU  
**diaconat protestant**

Tel. 04 75 04 95 35  
Port. 06 83 20 63 18  
E-mail [e.dreneau@diaconat26-07.org](mailto:e.dreneau@diaconat26-07.org)  
[diaconat26-07.org](http://diaconat26-07.org)

**Marine PARRA**

Agent administratif

ENTRAIDE DE MONTEILIMAR - LE TEIL



# FONDS UNIQUE LOGEMENT ET HABITAT

CLH DE Montélimar  
Date: 12/01/2022

## **BILAN COLLECTIF D'ACTION 2021** **Agence Immobilière à Vocation Sociale**

### **I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION - PORTEUR DU PROJET :**

**RAISON SOCIALE :** Association Diaconat Protestant – Service Entraide Montélimar Le Teil

**Objet de l'Association :** *Lutte contre l'exclusion et réinsertion sociale.*

**Adresse – Siège Social :** 97 rue Faventines

**Code postal :** 26000 - **Ville :** VALENCE

**Tél :** 04 75 78 29 30

**Fax :** 04 75 56 77 58

**@ :** [accueil@diaconat26-07.org](mailto:accueil@diaconat26-07.org)

**N° Siret :** 779 469 691 00249

**Membres du Bureau :**

Président Jean Jacques BOSC

Trésorier Jacques BOURQUIN

Secrétaire Jocelyne STEHLY

**Responsable salarié de l'Association :**

**Nom :** Michel GALIANA

**Adresse :** 18, chemin de Géry 26200 MONTE LIMAR

**Tél :** 06.70.31.17.66

**Mail :** [m.galiana@diaconat26-07.org](mailto:m.galiana@diaconat26-07.org)

**Référent de l'Action :**

**Nom :** Julie MANAUT et Nadine MONTOYA

**Adresse :** 3 Avenue d'Espoulette 26 200 MONTE LIMAR

**Tél :** 04.75.53.14.17

**Mail :** [adls.montelimar@diaconat26-07.org](mailto:adls.montelimar@diaconat26-07.org)

## **II - PRÉSENTATION DE L'ACTION :**

### **Intitulé de l'action : Agence Immobilière à Vocation Sociale**

Une Agence Immobilière à Vocation Sociale est une structure à but social qui possède les compétences d'agent immobilier pour les mettre au service de l'insertion par le logement de personnes en difficulté.

### **Objectifs :**

- Loger des ménages en difficulté,
- Mobiliser des logements de qualité et accessibles,
- Assurer une gestion locative adaptée,
- Garantir le risque locatif et favoriser la solvabilité des ménages

**Publics :** ménages en difficultés financières et/ou sociales, relevant du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et aptes à l'autonomie dans un logement.

Les candidatures des ménages bénéficiant d'un accompagnement social sont orientées par leurs référents, partenaires sociaux : Collectivités territoriales (Centre Médico sociaux et CLH par le biais du Fichier des Familles Mal Logées du département de la Drôme, CCAS), Associations (Entraide Montélimar Le Teil, UDAF, SET, CHRS, Drôme Insertion ...), Mission locale, etc.

Les personnes non accompagnées par nos partenaires, mais rencontrant des difficultés à se loger par leurs propres moyens, peuvent déposer un dossier de demande de logement auprès de l'agence.

Ainsi, lors de contacts avec les personnes en recherche de logement (passage à l'agence, appels téléphoniques) nous identifions si elles relèvent d'une orientation par les partenaires ou d'une candidature directe.

En effet, n'ayant pas de point info logement sur le territoire, les personnes en recherche de logement et non accompagnées par un service social ont connaissance du dispositif AIVS, soit par le bouche à oreille, soit par nos plaquettes d'informations mises à dispositions dans les lieux accueillant le public ciblé.

### **Fonctionnement :**

#### **• Procédure d'attribution**

Lors de la captation d'un nouveau logement ou à réception du préavis de départ d'un locataire, une offre de logement est envoyée, par mail, aux partenaires.

En vue de la présentation en commission d'attribution :

- Les fiches de candidatures complétées par les partenaires sont adressées à l'agence,

- Les candidatures directes sont rapprochées des offres de logements en cours.

L'ensemble de ces candidatures est étudié par la commission d'attribution, qui se réunit une fois par mois.

La commission est composée de deux gestionnaires ADLS, une secrétaire du pôle logement du Conseil Départemental et/ou l'adjoint logement du pôle logement du Conseil Départemental et le cas échéant, un travailleur social de l'Entraide. Elle étudie les candidatures, en retient trois par logement (elle peut proposer une orientation des autres candidatures vers des dispositifs plus adaptés). Un compte-rendu de la commission d'attribution est envoyé à l'ensemble des partenaires.

Les candidats locataires retenus par la commission sont rencontrés par un des gestionnaires ADLS pour compléter leur dossier et préciser leur situation et l'adéquation de leur projet avec le ou les logements sur lesquels ils sont positionnés. Les candidats retenus après la rencontre visitent le ou les logements.

L'AIVS organise une commission décisionnaire afin de valider l'attribution définitive du logement en y associant le propriétaire. Cette commission est composée des deux gestionnaires ADLS MONTELMAR et du Directeur de l'Entraide MONTELMAR LE TEIL.

- **La gestion locative adaptée :**

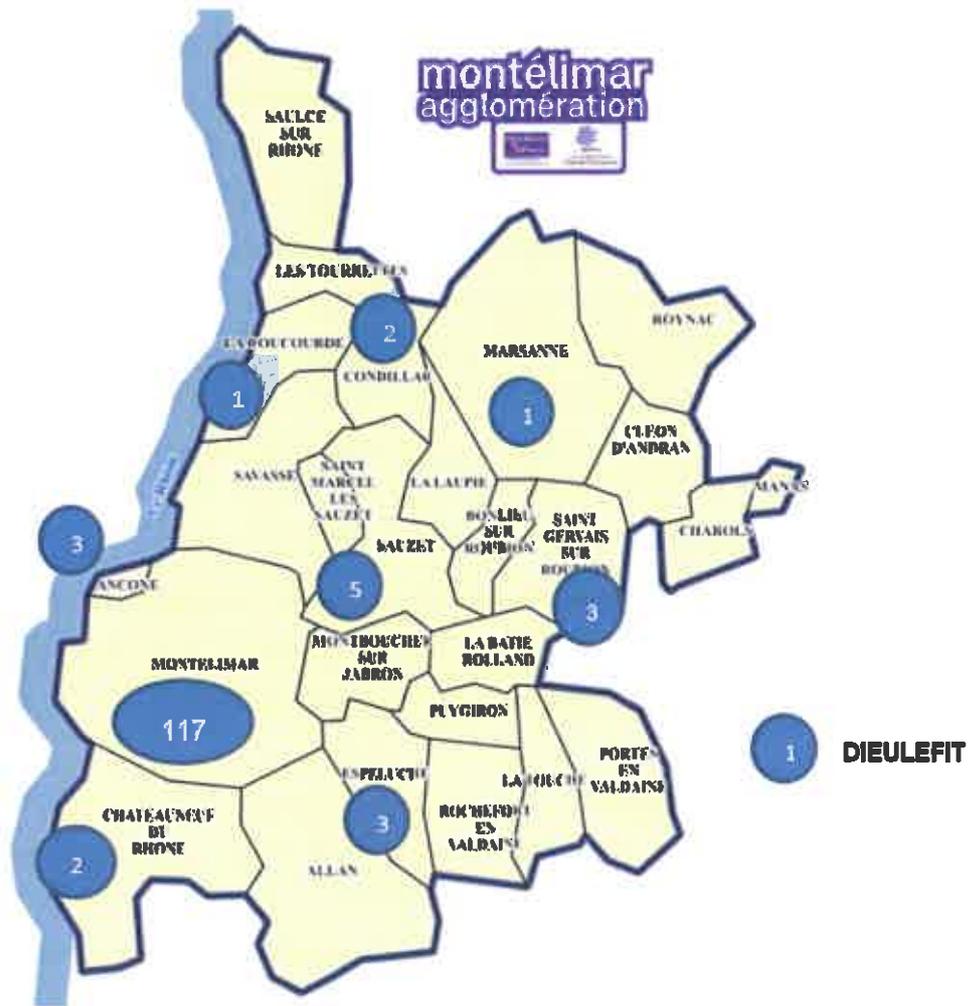
L'AIVS assure une gestion de proximité du logement et pour cela a développé la Gestion Locative Adaptée.

La GLA a pour vocation d'assurer le respect des droits et devoirs du locataire et du propriétaire. Elle garantit la bonne gestion du logement qui lui a été confiée, la sécurisation du risque locatif, permettant le maintien de la personne dans le logement.

Pour résumer, l'AIVS :

- **Assure la captation de logement décents à loyer modéré auprès de propriétaires privés**
- **Accompagne le locataire en cas de difficultés liées au contrat de location (voisinage, technique, financière...), en partenariat avec le référent social**
- **Repère les difficultés autres et oriente vers le référent social**
- **Accompagne également le propriétaire dans la gestion de son patrimoine, dans ses démarches administratives et fiscales.**

**L'AIVS capte des logements sur le secteur de la communauté d'agglomération de MONTELMAR**



## **Commentaires généraux :**

### **Au 31/12/2021, l'agence gère 138 lots :**

- **107 lots en gestion AIVS,**
- **14 lots en gestion IML Mandat de gestion,**
- **4 lots en gestion IML Bail glissant,**
- **2 lots en gestion IML réfugiés,**
- **11 lots en gestion location association pour sous-location.**

### **Sur ce total, au 31/12/2021 :**

- **130 lots sont occupés,**
- **8 lots sont vacants pour vacance technique (en cours de travaux).**

### **Sur l'année 2021, l'ADLS a compté :**

- **34 entrées**
  - **25 entrées « gestion AIVS »,**
  - **4 entrées IML Mandat de gestion,**
  - **6 entrées IML Bail glissant,**
  - **1 entrée IML réfugiés,**
  - **0 entrée location association pour sous-location.**
- **21 sorties**
- **18 captations de logements**
- **5 fins de gestion dont :**
  - **1 fin de gestion pour vente,**
  - **1 fin de gestion pour occupation du logement par le propriétaire,**
  - **3 fins de gestion pour reprise suite à l'arrêt du conventionnement ANAH.**
- **11 Commissions d'Attribution Logement ayant donné lieu à :**
  - **39 offres de logements (dont 5 offres encore disponibles en janvier 2022, soit 34 entrées sur l'année 2021),**
  - **63 présentations de ces logements (un même logement pouvant être présenté sur plusieurs CAL successives)**
  - **184 candidatures étudiées.**

**Les données qui suivent concernent uniquement les locataires entrés  
entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021,  
sur le dispositif « gestion AIVS » :**

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
<i>– de 25 ans</i>	3	0	3
<i>+ de 25 ans</i>	10	12	22
<b>TOTAL</b>	13	12	25
<i>Dont bénéficiaires du RSA</i>	2	1	3

Date de début : 01/01/2021

Date de fin : 31/12/2021

Action individuelle



Action de groupe :

Constitué



Entrées/Sorties permanentes



### III- ÉVALUATION DE L'ACTION :

**Caractéristiques des locataires entrés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 sur le  
dispositif « Gestion AIVS » :**

- **25 nouvelles entrées sur le dispositif « gestion AIVS » du  
01/01/2021 au 31/12/2021**

#### Age du principal

Moins de 25 ans	25-60 ans	Plus de 60 ans	Total
3	17	5	25

#### Composition des familles

isolés	Foyers monoparentaux	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Colocation	Total
18	5	1	1	0	25

On observe une augmentation des personnes isolées et une diminution des autres types de ménages en lien avec une offre plus importantes de petits logements au cours de l'année 2021.

### Nombre d'enfants

Ménage avec 1 enfant	Ménage avec 2 enfants	Ménage avec 3 enfants	Ménage avec 4 enfants	Ménage avec 5 enfants	Ménage avec 6 enfants et +
0	5	1	0	0	0

### Nature des ressources des ménages

Revenus du travail	Emploi stable et suffisamment rémunéré (CDI ou CDD > ou= au SMIC	8
	Emploi précaire (intérim, emploi aidé, temps partiel faiblement	6
	Allocation chômage (ARE + ASS)	1
Minima sociaux	Rsa	3
	Autres minima sociaux (AAH + garantie jeune)	2
Autres	Divers (retraite, pension...)	5
	Sans ressource	0
	<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

Les ménages ayant des revenus précaires (minimas sociaux, pension, chômage, emplois précaires) sont majoritairement représentés : 17 ménages sur 25.

Les emplois stables sont occupés majoritairement par des personnes isolées.

### Montant des ressources des ménages (tous revenus hors allocations logement)

Inférieur ou égal au Rsa personne seule : de 0 à 492 €	1
Entre 492 et 1280 €	14
Supérieur au SMIC (1280 €)	10
<b>Total</b>	<b>25</b>

### **Informations relatives aux logements**

**Typologie des 25 lots attribués entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021**

	En dessous de 7€/m <sup>2</sup>	Au-dessus de 7€/m <sup>2</sup>	Total
Studio et T1	1	4	5
T2	3	7	10
T3	3	3	6
T4	2	0	2
T5 et +	1	0	1
Annexes	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>25</b>

## **Nombre de logements captés au cours de l'année 2021 : 18**

Après un ralentissement d'activité dû aux mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19, en 2020, la captation de logement a pu reprendre un rythme plus régulier, avec 18 nouveaux lots captés sur l'année 2021.

## **Nombre de logements sortis du dispositif au cours de l'année 2021 : 5**

L'ADLS compte 5 fins de gestion dont :

- 1 fin de gestion pour vente,
- 1 fin de gestion pour occupation du logement par le propriétaire,
- 3 fins de gestion d'un même propriétaire pour reprise suite à l'arrêt de la convention ANAH.

L'année 2020 avait compté un nombre important de fins de gestions (24), principalement en lien avec deux propriétaires qui avaient décidé de vendre et/ou reprendre en gestion des immeubles entiers.

Sur cette année, nous retrouvons un nombre de fin de gestion plus classique, largement compensé par le nombre de captation.

## **Orientations des ménages vers l'Agence Immobilière Sociale**

CLH (CMS)	6
Propriétaires	9
Associations (candidatures validées par CLH)	4
Mutations ADLS (candidatures validées par CLH)	1
Candidature directe (candidatures validées par CLH)	5
TOTAL	25

Nous observons un équilibre entre les attributions des ménages orientés par les CMS et associations (10) et les ménages orientés par les propriétaires (9).

En revanche, il est constaté une diminution des attributions par voie directe. Ceci peut s'expliquer par une augmentation des orientations par les partenaires sociaux étudiées en commission.

## **Constat au 31/12/2021**

Les constats présentés ci-dessous ont été partagés avec Dominique RISIEWICZ, adjoint logement du Pôle logement Drôme provençale, lors d'une rencontre.

Au 31/12/2021, l'ADLS MONTELMAR gère 138 lots dont 107 lots sur le dispositif « gestion AIVS », respectant ainsi l'objectif quantitatif annuel fixé à 80.

Suite à la crise du COVID 19, l'activité avait été très réduite en 2020, mais a pu reprendre un rythme plus régulier au cours de l'année 2021, avec toutefois des restrictions en lien avec les mesures sanitaires actuelles.

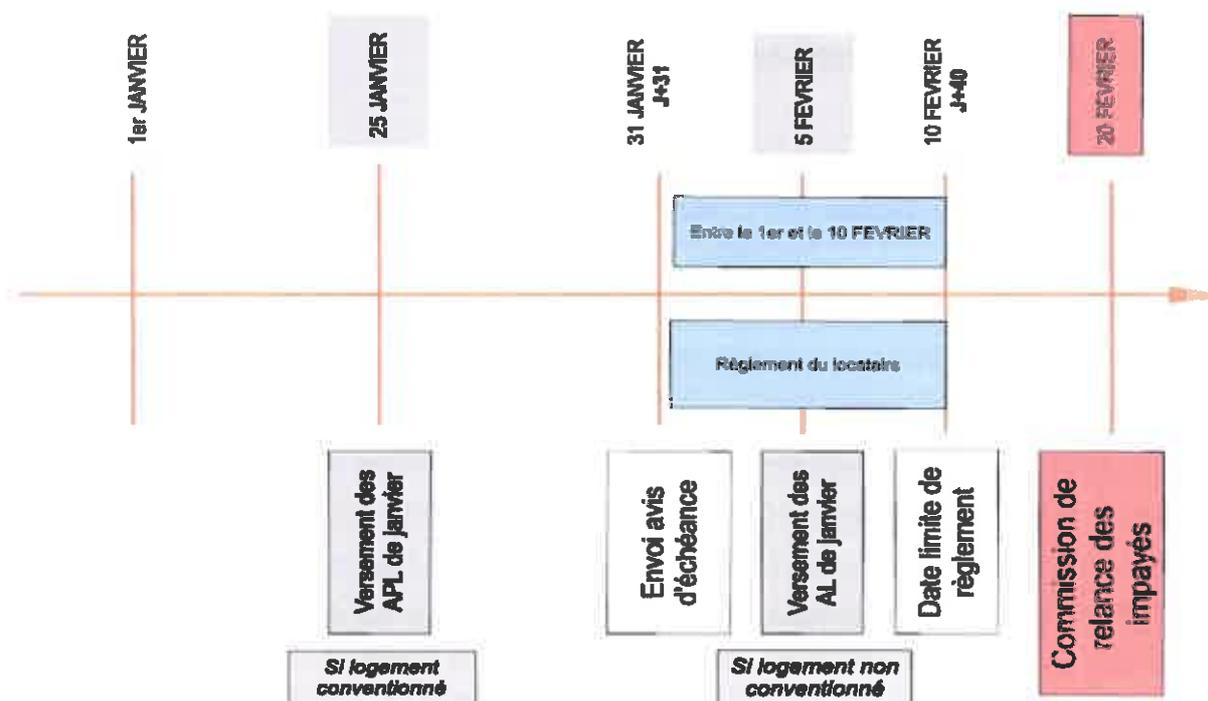
Le fonctionnement de l'AIVS, et plus particulièrement la gestion locative adaptée a donc évolué en fonction des consignes en vigueur :

- Les permanences d'accueil sans rendez-vous du matin ont été suspendues,
- Les rencontres physiques avec les locataires ont été maintenues sur rendez-vous,
- Nous ne recevons plus le public de manière simultanée à l'agence,
- Des rendez-vous téléphoniques ont été mis en place pour les demandes d'informations de la part du public,
- L'activité s'est poursuivie sur le suivi des locataires :
  - Concernant le suivi des paiements de loyer : en plus du suivi mensuel, par le biais de commission de relance, nous avons pu reprendre les rencontres physiques pour le paiement des loyers, ainsi que pour le suivi précontentieux (comprendre l'origine de l'impayé, proposer des échéanciers, orienter vers les partenaires sociaux).  
Nous avons pu constater davantage de relances pour les impayés après la réouverture des commerces.
  - Concernant le suivi technique des logements : malgré une reprise d'activité des entreprises, les délais d'intervention restent plus longs qu'avant la période de crise sanitaire.

Le travail de partenariat avec les services sociaux et l'ADLS VALENCE s'est poursuivi, avec les contraintes liées aux mesures sanitaires et au télétravail.

Dans le cadre de la gestion locative adaptée, l'AIVS développe un travail important sur la gestion des impayés.

## LE CALENDRIER : QUITTANCEMENTS ET REGLEMENTS



### COMMISSION DE RELANCES DES IMPAYES

- Date : autour du 15 du mois
- Acteurs : un gestionnaire de l'ADLS MONTELMAR et un gestionnaire de l'ADLS VALENCE
- Moyen : commission par téléphone
- Outil : logiciel de gestion ICS (liste des impayés des locataires présents)
- Fonctionnement : la commission doit être préparée par le gestionnaire de l'ADLS MONTELMAR, en éditant la liste des impayés des locataires présents sur ICS. Puis en reprenant les impayés, locataire par locataire, en utilisant ICS (relevé locataire, GED, bloc note...) pour identifier la dette et visualiser les actions en cours.

*Entre le 10 et le 15 du mois (date limite des règlements et date de commission), le gestionnaire de l'ADLS MONTELMAR relance les locataires en impayés par téléphone, et reste vigilant sur les situations fragiles.*

- Déroulement de la commission : les gestionnaires de MONTELMAR et VALENCE s'appuient sur la même liste pour reprendre les impayés, locataire par locataire.

Le gestionnaire de l'ADLS MONTELMAR donne les éléments collectés sur le terrain, en lien

avec le locataire.

Le gestionnaire de l'ADLS VALENCE rappelle le cadre légal du bail et des procédures possibles, et est vigilant sur les situations ayant une GLI SADA.

Une décision commune est prise sur les actions à mener en réponse à l'impayé et réparties selon le tableau suivant :

<b>ADLS VALENCE</b>	<b>ADLS MONTELMAR</b>
Courrier relance simple	Relance téléphonique
Courrier relance en recommandé avec accusé de réception	Proposition de RDV à l'agence et/ou visite à domicile
Liens avec l'huissier pour délivrer le commandement de payer, l'assignation au tribunal...	Mise en place d'un plan d'apurement (négociation, étude budgétaire, rédaction du plan et signature)
Saisine CCAPEX	Lien avec le référent social : information de la situation, demande d'aide FULH maintien...
Saisine GLI SADA	Lien avec la CAF pour les dossiers APL
	Lien avec la CLH pour le FULH accès ou Action Logement pour le LOCA PASS
	Information au propriétaire

## **PREVENTION DES IMPAYES**

- Entrée d'un locataire : explication du bail, du quittancement à terme échu, de la date limite de règlement (le 10 du mois), du versement direct de l'APL et donc du règlement du loyer résiduel « uniquement », remise du RIB de l'ADLS MONTELMAR pour la mise en place du virement permanent dès le 1<sup>er</sup> mois selon l'estimation APL.
- RDV post-entrée : visite à domicile programmée le jour de l'entrée environ 1 mois après l'entrée pour faire le point sur :
  - Le 1<sup>er</sup> avis d'échéance
  - Le règlement du 1<sup>er</sup> mois de loyer
  - La mise en place du virement
  - Le suivi du dossier APL
  - Le suivi du dossier FULH accès ou LOCA PASS
  - L'installation (points techniques du logement)

## **SUIVI DES IMPAYES**

- Proposer un RDV dès le 1<sup>er</sup> impayé pour :
  - Reprendre et comprendre l'origine de l'impayé
  - Proposer un plan d'apurement
- Faire le lien avec le référent social
- Faire une visite à domicile « imprévue », à deux gestionnaires ADLS MONTELMAR, lors de la phase précontentieuse
- Prévoir que les relances téléphoniques, après la commission de relances, soient réalisées par un autre interlocuteur (2<sup>ème</sup> gestionnaire ADLS MONTELMAR), présenté comme la dernière démarche amiable avant le service contentieux.

Sur l'année 2021, le taux d'impayé moyen de l'ADLS MONTELMAR s'élève à 3.4 %.

Ce taux est calculé selon le mode de calcul suivant :

**Moyenne des impayés mensuels / total des loyers quittancés sur l'année.**

Afin de gérer ces impayés et régulariser ces situations, dans le cadre de la gestion locative adaptée, les gestionnaires locatifs développent une phase précontentieuse.

Pour cela, en 2021, lors des commissions mensuelles, en moyenne 39 situations ont été traitées (certaines se retrouvant d'un mois sur l'autre : par exemple avec la constitution d'un impayé, puis la mise en place d'un plan d'apurement, et le suivi mensuel du plan d'apurement).

L'étude de ces situations a entraîné, en moyenne, chaque mois :

- 8 courriers de relances simples,
- 1 courrier de relances en recommandé,
- 14 relances par téléphone, sms, RDV à l'agence ou visite,
- 10 contacts avec les partenaires sociaux,
- 5 mises en place ou suivi de plan d'apurement.

Si la phase précontentieuse ne permet pas de régulariser les situations, la phase contentieuse démarre par l'intermédiaire d'un huissier et est prise en charge par le service Contentieux de l'ADLS Valence. Durant cette phase, les gestionnaires locatifs de l'ADLS Montélimar poursuivent tout de même le suivi des dossiers (transmission d'informations au service contentieux et organismes concernés, contact avec les propriétaires et les locataires, accompagnement des propriétaires au Tribunal s'ils le souhaitent).

Sur l'année 2021, il y a eu :

- 4 commandements de payer,
- 2 assignations au tribunal,
- 2 commandement de quitter les lieux,
- 2 résiliations de bail.

## **Les offres de logements**

Sur l'année 2021, 39 offres de logements ont été proposées.

- *Les commissions d'attribution logement (CAL) :*
  - o Nous constatons une augmentation des candidatures orientées par les partenaires (CMS et associations), certainement expliquée par une reprise d'activité plus régulière des travailleurs sociaux, comparativement à l'année 2020.
  - o Le travail en partenariat avec le pôle logement du Conseil Départemental, sur l'étude des candidatures, permet de croiser les informations relatives aux parcours et aux projets logements des candidats, ainsi qu'une transparence sur notre procédure d'attribution.
  
- *L'ouverture de notre offre de logements aux personnes en difficulté d'accès au logement et non accompagnées par un service social :*
  - o La procédure de candidature directe au bénéfice de personnes en recherche de logements relevant du PDALHD et non accompagnées par nos partenaires, débutée en août 2018 s'est poursuivie : 69 nouveaux dossiers de candidature ont été déposés sur l'année 2021, dont 35 candidatures présentées en commission d'attribution, donnant lieu à 5 accès au logement.

Le nombre de candidatures directes illustre bien la nécessité de recenser les besoins des personnes non accompagnées sur le territoire afin de permettre l'accès aux offres de logements de l'ADLS.

Pour compléter, nous recevons également beaucoup de personnes en recherche de logement, pour lesquelles nous réorientons vers d'autres dispositifs existants (réorientation vers le référent social, orientation SIAO...).

## **Le développement d'actions destinées au public visé par le PDALHPD :**

Outre les lots dédiés uniquement au dispositif départemental « gestion agence immobilière à vocation sociale », l'ADLS Montélimar a poursuivi la gestion de dispositifs spécifiques, et compte au 31/12/2021 :

- o En intermédiation locative pour un public réfugié en sous-location avec faculté de glissement de bail : 2 lots en gestion,
- o En intermédiation locative dans cadre du plan « Logement d'abord » en bail direct : 14 lots en gestion,

- En intermédiation locative dans cadre du plan « Logement d'abord » en sous-location avec glissement de bail : 4 lots en gestion,
- En location à association d'insertion par le logement pour sous-location (hébergement CHRS, hébergement Mineurs Non Accompagnés, hébergement d'urgence de demandeurs d'asile) : 11 lots en gestion.

## **Perspectives 2022 :**

Les axes de travail définis début 2021 restent les mêmes sur l'année 2022, et notamment :

- Augmentation du parc de logements avec un objectif de 200 lots au 31/12/2024 afin de pouvoir répondre aux besoins locaux,
- Production d'une offre adaptée en direction de publics spécifiques (public jeune, public mineur non accompagné notamment) : poursuite et consolidation du partenariat existant avec les associations locales tels que la mission locale et les associations d'aide sociale à l'enfance (PLURIELS, FOYER MATTER...),
- Poursuite du partenariat avec les référents médico-sociaux (CMP, EMPP, hôpitaux...) pour une prise en charge de problématiques santé repérées dans le cadre de la gestion locative adaptée de l'agence,
- Développement du partenariat avec les acteurs de l'habitat et du logement sur le territoire (opération Cœur de ville, opérateurs chargés du conseil en amélioration de l'habitat...) : travail sur l'offre de logements locatifs en centre-ville,
- Poursuite d'élaboration d'outils et d'animations sur la question du « bien habiter » à destination de nos locataires et des personnes en projet d'accès au logement autonome, et promotion des outils existants (vidéos).

Deux nouveaux axes viennent s'ajouter sur l'année 2022 :

- Changement de locaux dans le but de réunir plusieurs dispositifs tels que l'AIVS, l'IML, et l'instruction des dossiers FULH afin de former un « pôle logement »,
- Développer « un point information logement » nous permettant de recenser les besoins locaux en matière de logement et ainsi pouvoir informer et orienter le public dans les domaines du logement, de l'habitat durable, de l'énergie afin de faciliter les démarches.

#### **IV – PARTENAIRES DE L'ACTION :**

Identification des partenaires	A la préparation et au démarrage de l'action	Pendant l'action	A la sortie	
<b>Collectivités :</b> - Communes - Département	<b>Adjoint CLH</b> <b>Mairie de Montélimar</b>	<b>Idem</b>  <b>Commission d'attribution avec CLH</b>	<b>Idem</b>	<b>Réur Pilot:</b>
<b>Établissements ou Services publics :</b> - (CCAS) -	<b>Adjoint Logement CLH</b> <b>Montélimar</b>	<b>Idem + partenaires actions FULH de l'association</b>	<b>Idem</b>	<b>Réur Pilot:</b>
<b>Associations :</b> - -	<b>Mission Locale Drôme insertion</b> <b>ACI</b> <b>CHRS &amp; actions FULH de l'Entraide</b> <b>ADIL</b>	<b>Idem</b>	<b>Idem</b>	<b>Perr</b>
<b>Autres (précisez) :</b> - ADLS Valence -	<b>Convention</b> <b>Mandat de gestion, conseil</b>	<b>Gestion Informatique</b> <b>Soutien informatique</b> <b>ICS</b>	<b>Idem</b>	<b>Perr</b>

**Personnel affecté à l'action (en heures par mois ou en ETP)**

Nom – Prénom	Statut (CDD-CDI Vacataires- Bénévoles)	Ancienneté	Fonction dans l'action et qualification professionnelle	Temps de travail	
				Face à face pédagogique	Nom Prénom
Michel GALIANA	CDI	6 mois	CAFDES		Michel GALIANA
Julie MANAUT	CDI	6 ans	CESF		Julie MANAUT
Nadine MONTOYA	CDI	5 ans	CESF		Nadine MONTOYA

## 5.4 – Locaux

Adresse où se déroule l'action : 3, avenue d'Espoulette 26200  
MONTE LIMAR

Locaux affectés à l'action :

Salle de cours

Atelier

Lieu ressources pour les bénéficiaires

Bureaux des encadrants

Les locaux appartiennent-ils à l'association ?

 oui non

Les locaux sont-ils mis à disposition ?

 oui non

Les locaux sont-ils spécifiques à cette action ?

 oui non

## 5.5 – Matériel

Outils : Bureau,

Matériels : journal  
internet, téléphone,